Caisse des Écoles du 18ème arrondissement

Assemblée Générale 2023

La Caisse des Écoles du 18ème arrondissement

Créées en 1867 sous le Second Empire français, par l'article 15 de la loi du 10 Avril 1867 dite Loi Duruy, les Caisses des Écoles avaient initialement pour mission « d'encourager et de faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et des secours aux familles indigentes ».

Ce sont aujourd'hui des Etablissements Publics Locaux, présidés par le Maire d'arrondissement et administrés par un Comité de gestion composé de représentants de l'arrondissement et de membres élus ou de droit.

En plus de la restauration du 1er degré (écoles maternelles et élémentaires), elles sont également chargées de la restauration des jardins d'enfants et de certains collèges. Elles fournissent par ailleurs les repas pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

Les Caisse des écoles offrent également d'autres prestations :

- des séjours de vacances, chaque été, aux enfants et adolescents de l'arrondissement, âgés de 4 à 17 ans
- des bons vestiaires aux familles bénéficiant des tarifs 1, 2 et 3 et dont les enfants partent en «séjours découverte » avec l'école
- des subventions aux écoles maternelles et élémentaires pour la réalisation de projets pédagogiques à vocation artistique ou culturelle favorisant la cohésion de l'école et le vivre ensemble.

Ainsi, la **Caisse des Écoles du 18ème arrondissement de Paris** s'emploie au quotidien à assurer ses missions premières, tout en les enrichissant de l'exigence de qualité due aux enfants, tant dans l'assiette que dans l'accompagnement pédagogique, et ce, notamment en matière de développement durable.

Pour cela, elle a confié la confection, la livraison, et le service des repas à un délégataire, la société SOGERES, dont le cahier des charges est consultable sur le site www.cde18.fr.

L'assemblée délibérante de la **Caisse des Écoles du 18ème arrondissement de Paris**, le Comité de Gestion, est amenée à se prononcer sur les choix budgétaires, les orientations stratégiques de l'établissement, le fonctionnement général de la restauration scolaire, l'opportunité de certains investissements, les tarifs des séjours de vacances, et toute autre décision nécessitant son approbation.

Rapport d'activité 2022

1. Bilan de la quatrième année du contrat de DSP (année scolaire 2021-2022)

Le rapport annuel complet du délégataire est disponible à la Caisse des écoles.

Lors de l'année scolaire 2021-2022, la Caisse des écoles a facturé aux familles 1 765 768 repas les jours scolaires pour l'ensemble des établissements desservis, à savoir :

- 3 jardins d'enfants (le quatrième jardin d'enfants, Flammarion, est fermé pour travaux)
- 67 écoles – 29 écoles maternelles, 29 écoles élémentaires, 9 écoles polyvalentes
- 11 collèges

Ce nombre comprend également les repas adultes et les repas des surveillants de cantine.

Le nombre de repas est en baisse de près de 6,96 % par rapport à l'année scolaire précédente (1 897 954 repas facturés). Cette baisse du nombre de repas s'explique principalement par la baisse démographique du nombre d'élèves dans les écoles. Néanmoins, il convient d'atténuer cette baisse en tenant compte des repas produits dans les collèges que nous avons repris en gestion (au 1er septembre 2021, le collège D. Mayer et au 1er janvier 2022, le collège Aimé Césaire). Au titre de l'année scolaire 2021-2022, le nombre de repas produits pour ces deux collèges est de 30 507 ; le nombre de repas facturé s'établit donc à 1 796 275 soit – 5.35 % de moins que l'année précédente.

Nous avons par ailleurs commandé 120 765 repas pour les périodes de vacances scolaires (117 200 repas en 2021-2022), soit une hausse supérieure à 3,04 %.

Au total sur l'année scolaire 2021-2022, ce sont 1 917 040 repas qui ont été facturés aux familles soit une baisse de 4,87 % par rapport à l'année scolaire précédente (2 015 154 repas).

Parmi les autres faits marquants :
Au 1er janvier 2022, la Caisse des écoles a repris en gestion directe le service de restauration du collège Aimé Césaire (180 repas par jour en moyenne)
Au 1er septembre 2022, la Caisse des écoles a repris en gestion le service de restauration des écoles 58 Philippe de Girard, 51 Département, 11 Pajol et 37 Pajol (400 repas par jour en moyenne).

Pour mémoire, les repas de cantine sont composés ainsi :

	Maternelle	Elémentaire	Collège
nombre de composantes	4 composantes : un plat principal avec sa garniture (2 composantes) et 2 composantes parmi : entrée / fromage / dessert	4 composantes : un plat principal avec sa garniture (2 composantes) et 2 composantes parmi : entrée / fromage / dessert	5 composantes : un plat principal avec sa garniture (2 composantes) + une entrée + un fromage + un dessert
choix	aucun	aucun	choix sur les entrées une fois par semaine (salad' bar)
supplément	aucun	20 % de rab sur la garniture lorsqu'il s'agit d'un féculent	20 % de rab sur la garniture lorsqu'il s'agit d'un féculent
entrée	Légume cru et/ou cuit, charcuteries etc. contenant du fromage en dés si pas de fromage au menu	Légume cru et/ou cuit, charcuteries etc. contenant du fromage en dés si pas de fromage au menu	Légume cru et/ou cuit, charcuteries etc.
plat protidique	Viande, poisson, œuf, plat composé ou plat végétarien	Viande, poisson, œuf, plat composé ou plat végétarien	Viande, poisson, œuf, plat composé ou plat végétarien
garniture	Légumes verts, légumes secs, féculents ou céréales	Légumes verts, légumes secs, féculents ou céréales	Légumes verts, légumes secs, féculents ou céréales
fromage	si prévu au menu	si prévu au menu	fromage ou produit laitier (yaourt, petit suisse, fromage blanc)
dessert	Fruits cuits ou crus, pâtisseries, etc.	Fruits cuits ou crus, pâtisseries, etc.	Fruits cuits ou crus, pâtisseries, etc.

Pour information : Depuis le 1er mars 2021, de la baguette bio est servie en alternance hebdomadaire avec le pain de campagne bio initialement retenu.

L'alternative végétarienne :

Ces dernières années, la Caisse des écoles a proposé une alternative végétarienne, pour tenir compte des nouvelles pratiques alimentaires mais aussi pour des raisons de santé publique, en proposant les années passées 1 repas végétarien toutes les deux semaines puis 1 fois par semaine. Dorénavant, le nouveau contrat de Délégation de Service Public a offert cette possibilité au quotidien pour les familles. Cette alternative rencontre un succès grandissant : 20,22 % des enfants fréquentant les jardins d'enfants et 12,69 % des élèves des écoles maternelles, usagers du service de restauration scolaire, consomment des repas végétariens tous les jours, 13,51 % des élèves scolarisés en élémentaire (en hausse de deux points) et 9,12 % des collégiens (7,94 % en 2020-2021). Concernant les adultes, 28,06 % des animateurs et surveillants consomment des repas végétariens (25,91 % en 2020-2021).

NB : Depuis le 1er janvier 2023, un second repas végétarien est servi chaque semaine à tous les convives. Une cinquième composante est proposée lors du service de ces repas végétariens hebdomadaire.

Répartition du nombre de repas facturés par type de convives sur les jours scolaires :

Jardins d'enfants	Maternelles	Elémentaires	Surveillants	Adultes hors surv	Collèges	Pique-niques
14062	563 486	839 839	112 645	1 560	233 015	1 161

Répartition du nombre de repas par type de convives sur les jours de petites vacances scolaires :

Maternelles	Elémentaires	Animateurs	Pique-niques
44 568	43 601	16 419	16 177

Gouters et collations (y compris Centres Loisirs)
615 892

La rémunération du délégataire

Sur l'année 2021-2022, le chiffre d'affaire du délégataire se monte à 12 961 654,71 € HT (13 112 059 € HT en 2020-2021), incluant une pénalité de 2 % soit 264 523,57 € HT (clause contractuelle relative à l'écart constaté des repas commandés et des repas facturés).
Le montant facturé aux familles pour la restauration scolaire s'élève à 4 866 277,94 € (4 995 623,37 € en 2020-2021). Ce montant ne tient pas compte des encaissements réels. A la fin de l'exercice, les impayés s'élèvent à 514 527,07 € soit 10,57 % des créances.

Les investissements 2021-2022

10 620,90 € HT ont été investis en travaux et matériels de la cuisine centrale (ballon, exosquelette, etc.).

Date	Désignation	Valeur acquisition
11/06/2019	armoire haute à portes coulissantes avec fermeture	2 475
30/09/2019	THERMOSCELLEUSE	70 760
	RENOUVELLEMENT 2018-2019	**73 235**
30/10/2019	MONTE CHARGE ASC GAUCHE	10 000
28/11/2019	COMPRESSEUR FRONTPACK V2 SS	17 711
06/11/2019	REMPLACEMENT BALLON D'EAU 3000L	8 475
11/09/2019	MARMITE A BAIN MARIE E EAU 250 litres	17 907
	RENOUVELLEMENT 2019-2020	**54 093**
19/10/2020	GIRAFE TURBO BROYEUR	12 583,79
17/11/2020	OUVRE BOITE ELECTRIQUE GROS DEBIT	2 352,76
20/01/2021	INST.SUPERVISION POUR INSTALL. FIRGORIFIQUE	8 258,75
31/03/2021	SAUTEUSE ELECTRIQUE BASCULEMENT ELECTRIQUE	13 315,41
	RENOUVELLEMENT 2020-2021	**36 511**
02/12/2021	Remplacement de ballon de 200 l	1 150,00
07/02/2022	Cagette Plastique	955,00
30/09/2021	Exosquelette Passif SF MATE	3 940,00
25/03/2022	Patère inox à hauteur réglable - Charge 200 Kg	4 575,90
	RENOUVELLEMENT 2021-2022	**10 620,90**
RENOUVELLEMENT UCP		**174 460**

Les équipements de cuisines des offices ont été renouvelés pour un montant de 58 908,02 € HT (ballons, tunnel de séchage, lave-vaisselle, four…).
En 2020-2021, l'investissement dans les offices s'était élevé à 73 515 € HT.

05/10/2021	FOUR DE REMISE EN TEMPERATURE SUR PIEDS 10 NIVEAUX	3 520,11
06/10/2021	REMPLACEMENT BALLON 200L VERTICAL	1 150,00
06/10/2021	REMPLACEMENT BALLON ECS 150 L COMPACTE	875,00
15/10/2021	FONTAINE REFRIGEREE INOX commande à Boutons 60L/H	1 685,01
17/11/2021	REMPLACEMENT BALLON 200L VERTICAL	1 150,00
17/11/2021	Remplacement de ballon 300L	1 479,00
24/11/2021	REMPLACEMENT CHAUFFE EAU BALLON 150L VERTICAL	1 009,00
08/12/2021	REMPLACEMENT CHAUFFE EAU 75L	1 048,00
29/11/2021	Lave-Vaisselle à capot électromécanique 3 cycles	4 831,81
10/12/2021	TUNNEL SECHAGE 6KW	1 798,32
28/01/2022	ADOUCISSEUR RONDEO VERSION EAU FROIDE 220V	843,63
31/01/2022	FOUR REMISE TEMPERATURE 7 GN 1/1	3 471,70
09/02/2022	FOUR REMISE TEMPERATURE SUR PIEDS 10NIVEAUX	3 662,40
31/01/2022	LAVEUSE AVANCEMENT CASIERS+RECUP/COND EAU FROIDE	16 076,81
25/03/2022	REFROIDISSEUR R2080 EAU FROIDE	1 879,38
14/04/2022	LAVE VAISSELLE À CAPOT ELECTROMECANIQUE 3 CYCLES	6 481,79
09/05/2022	Chauffe-Eau 300L Stable	2 090,00
30/04/2022	Adoucisseur RONDEO 2CC - Version EC-220V Chronomètre	1 145,63
29/07/2022	FOUR REMISE TEMPERATURE SUR PIEDS 10 NIVEAUX	3 599,43
16/08/2022	REMPLACEMENT DE BALLON 150L VERTICAL	1 111,00
	RENOUVELLEMENT 2021-2022	**58 908,02 €**

Le portail familles

Le portail famille a été créé à la rentrée 2013. Il permet aux familles de payer en ligne leurs factures de cantine. 48,60 % des familles (47,5 % en 2020-2021) ont payé leurs factures en ligne pendant l'année scolaire 2021-2022, un mode de règlement en réelle progression puisque c'est le mode de règlement le plus utilisé aujourd'hui. En valeur, le paiement en ligne représente 56,3 % des sommes encaissées.

Répartition des modes de paiements

Ci-dessous, un graphique présentant la répartition des modes de règlement en valeur :
Le paiement par carte bancaire, via le portail familles, arrive en 1ère position, en valeur comme en volume.
Les paiements au guichet, en espèces ou par carte bancaire, représentent 14,25 % des paiements en valeur et 23,63 % en nombre.

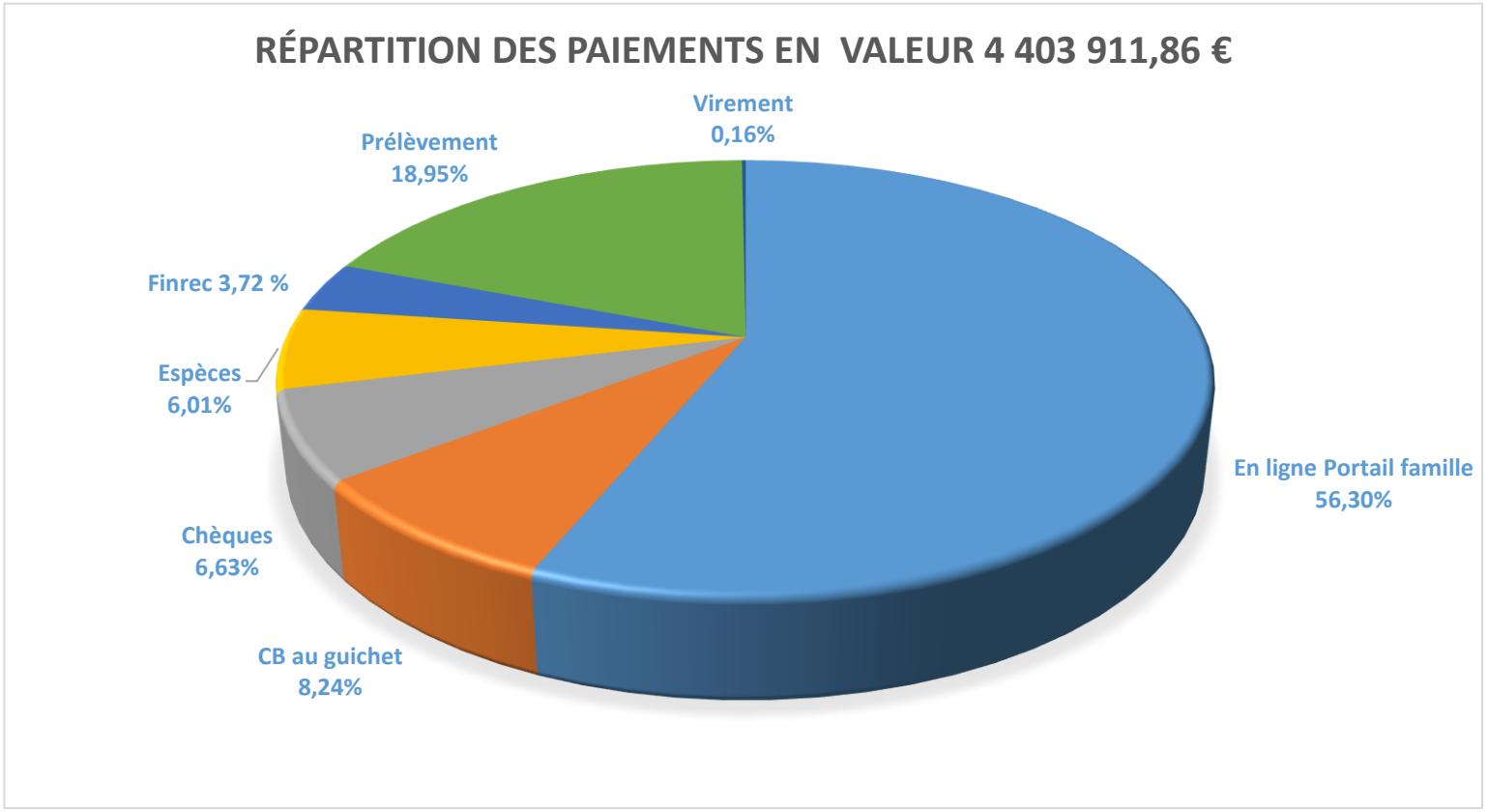

Ci-dessous un graphique présentant la répartition des modes de règlement en volume :

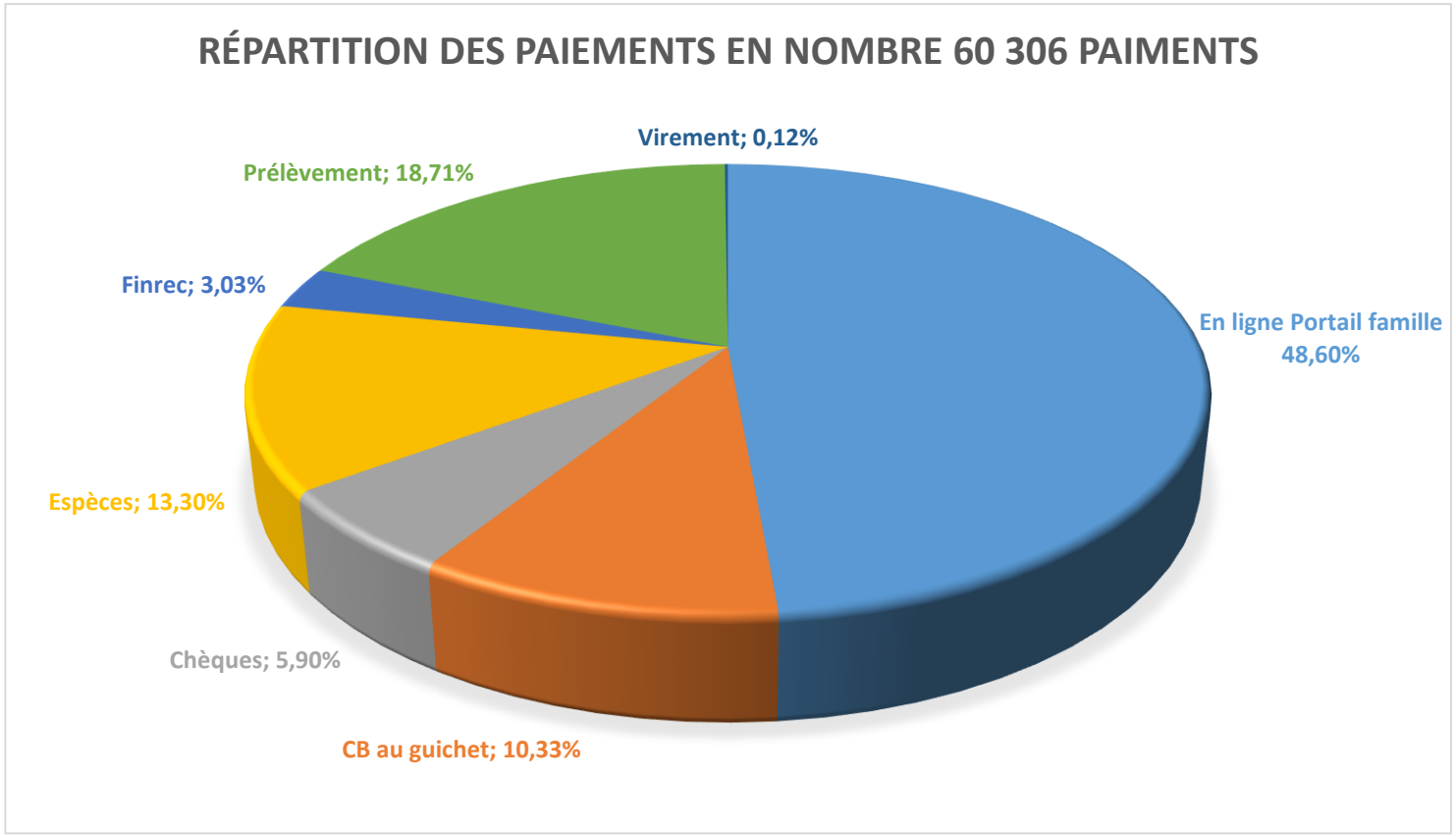

La part des paiements en espèces reste très élevée dans notre arrondissement, contrairement au reste de Paris.

Ci-dessous, deux graphiques représentent la répartition des paiements en valeur et en nombre pour les sites repris en gestion directe par la Caisse des écoles (le collège Daniel Mayer et le collège Aimé Césaire au titre de l'année scolaire 2021-2022). Les paiements en espèces représentent près de 10 % des paiements en valeur et 22 % en nombre. Il faut noter que les paiements, par carte bancaire, ne concernent que des paiements à distance pour cette année scolaire ; le terminal de carte bancaire ayant été mis en place en fin d'année 2022.

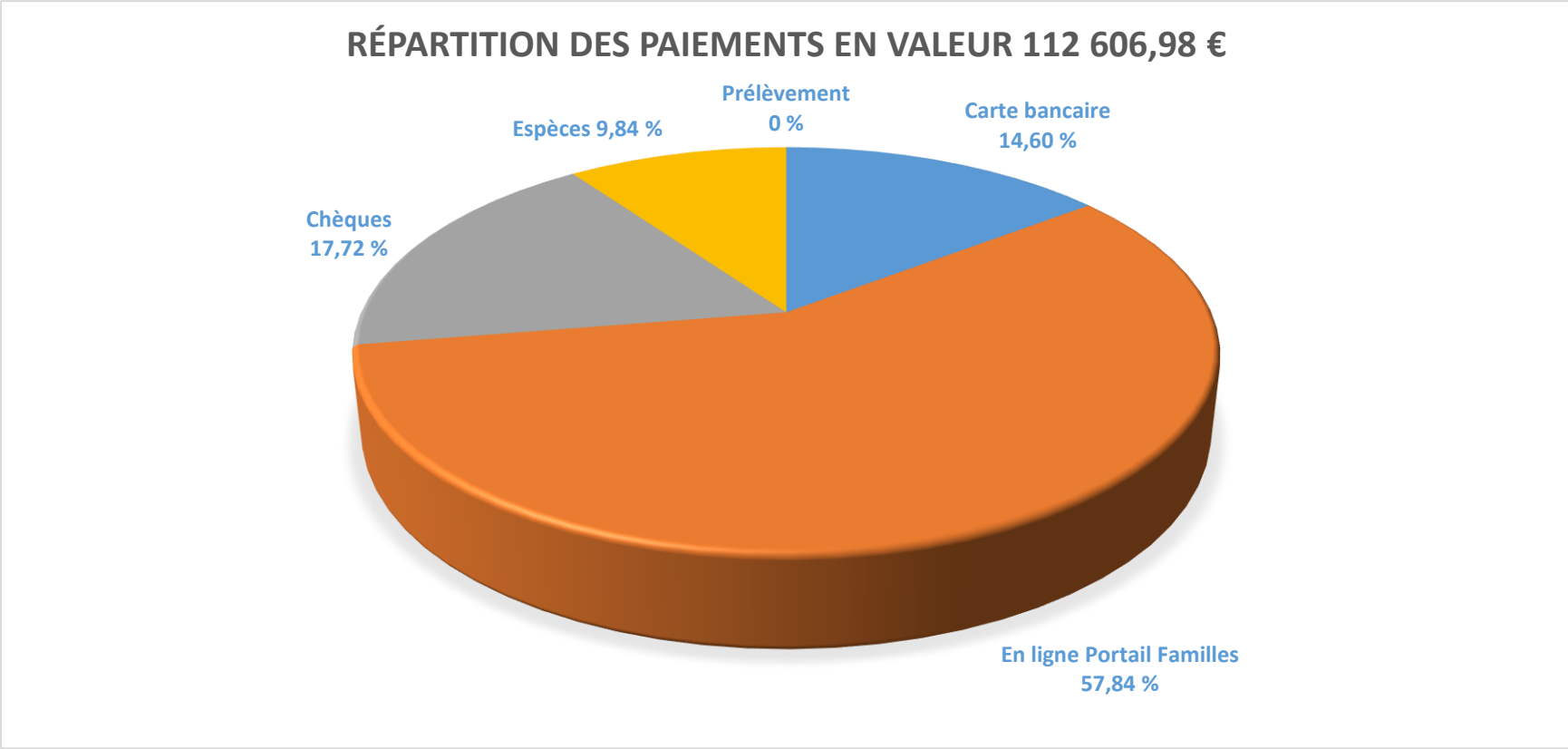

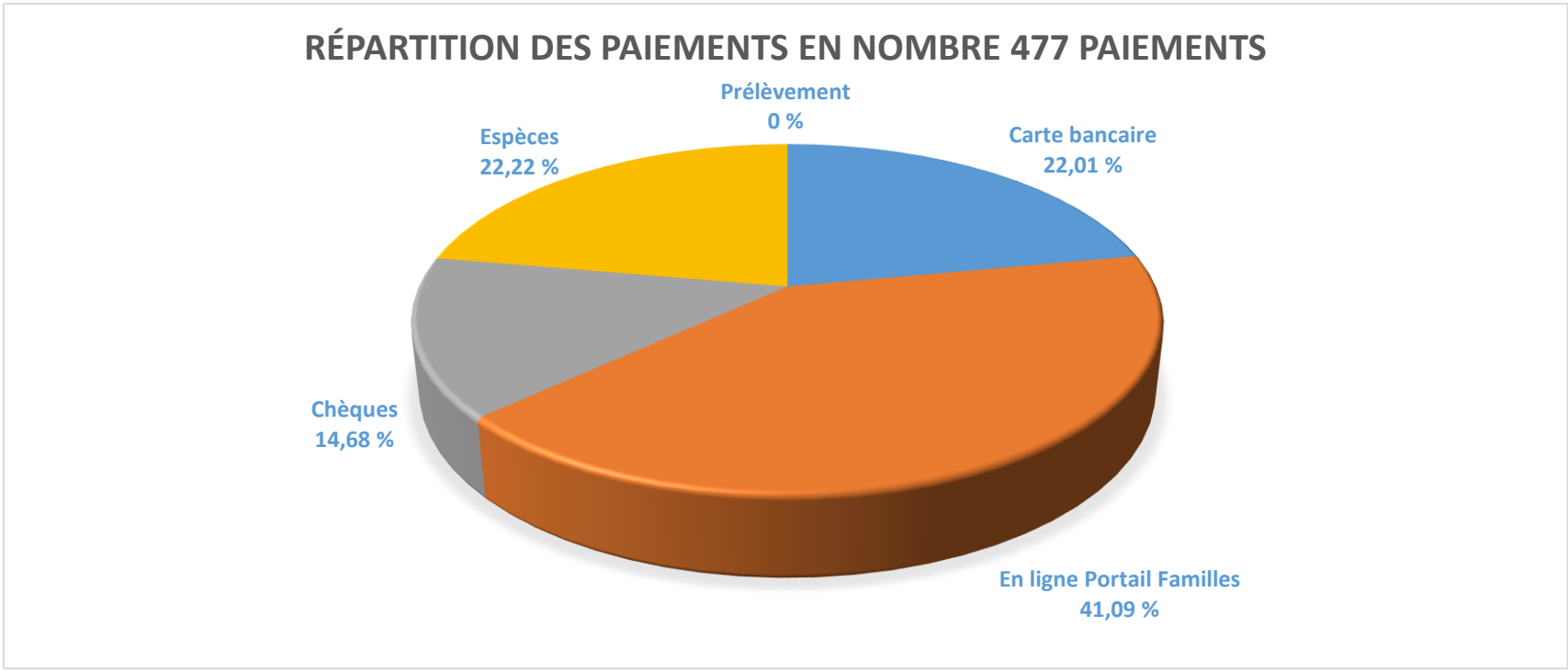

Les pénalités adressées au délégataire au titre de l'année 2021-2022

L'article 48 du contrat de Délégation de Service Public dispose des sanctions pécuniaires (pénalités) prononcées au profit de la Caisse des écoles, après mise en demeure (sauf en cas de danger pour les usagers). L'article 48 énumère les possibles défaillances dans l'exploitation du service et notamment :
48-4 « en cas de non-respect des règles en matière de sécurité alimentaire (traçabilité, non-respect des règles relatives à la qualité des denrées…) : un jour de chiffre d'affaires du site concerné, par manquement constaté ; en ce qui concerne la cuisine centrale, la pénalité s'élève à 1500 € ».
48-5 « en cas de non-conformité aux règles en vigueur en matière d'hygiène : un jour de chiffre d'affaires du site concerné, par manquement constaté ; en ce qui concerne la cuisine centrale, la pénalité s'élève à 1500 € ».
48-6 « en cas de non-conformité des produits des repas au cahier des charges de la prestation alimentaire de l'annexe 17 : 2000 € par manquement constaté ».
48-7 « en cas de non-conformité de la composition des repas aux prescriptions de l'annexe 17 (manque d'une composante, etc.) : 500 € par manquement constaté et par site, étant entendu que l'élément manquant devra être compensé ultérieurement ».

48-8 « en cas d'écarts constatés entre les menus définis en commission et les menus servis supérieurs à 4 par cycle de 2 mois, sauf si la Caisse des écoles a été prévenue au moins 48 heures à l'avance de manière à pouvoir communiquer les changements aux familles : 5000 €, sauf cas de force majeure, étant entendu que les justifications devront être apportées à la Caisse des écoles et que le produit de substitution est équivalent.

Les pénalités sont établies par le rapprochement des rapports de la Direction Départementale de Protection des Populations et de notre prestataire de contrôle AGRIATE avec les prescriptions de l'article 48.
Elles s'élèvent à 260 040,55 € en 2021-2022 (270 945,59 € en 2020-2021).
La baisse s'explique par un nombre inhabituel de contrôle de la DDPP très important survenu l'année précédente, les restaurants traditionnels étant fermés lors des nombreux mois de confinement lors de l'épidémie de la Covid 19.

Libellé	Montant pour le C.A.	Libellé tiers
PENALITE 3ème et 4ème trimestre 2021	87 818,40 €	SOGERES SA
PENALITE 1er trimestre 2022	112 701,11 €	SOGERES SA
PENALITE 2ème trimestre 2022	59 521,04 €	SOGERES SA
TOTAL GENERAL	**260 040,55 €**	

2. Les impayés de cantine

Au 31 décembre 2022, le montant des impayés SOGERES s'élève à 283 903,16 € (5,82 % de la facturation) correspondant à 1923 impayés.
Au 31 décembre 2022, le montant des impayés de la Caisse des écoles, pour les collèges repris en gestion directe, s'élève à 39 550,15 €, correspondant à 289 impayés.

Pour la SOGERES, comme pour la Caisse des écoles, les faux tarifs 10 constituent la majorité des impayés, en valeur comme en nombre :
Pour la SOGERES, près de 24 % des impayés en nombre représente près de 58 % des impayés en valeur.
Pour la Caisse des écoles, près de 21 % des impayés en nombre représente près de 42 % des impayés en valeur.
Pour la SOGERES, 17,58 % des impayés concernent les tarifs 1 ; bien évidemment, ils représentent un très faible montant en valeur.
Il en est de même pour la Caisse des écoles, dans une bien moindre proportion : 6,23 % des impayés concerne les tarifs 1 (seulement 0,29 % en valeur).

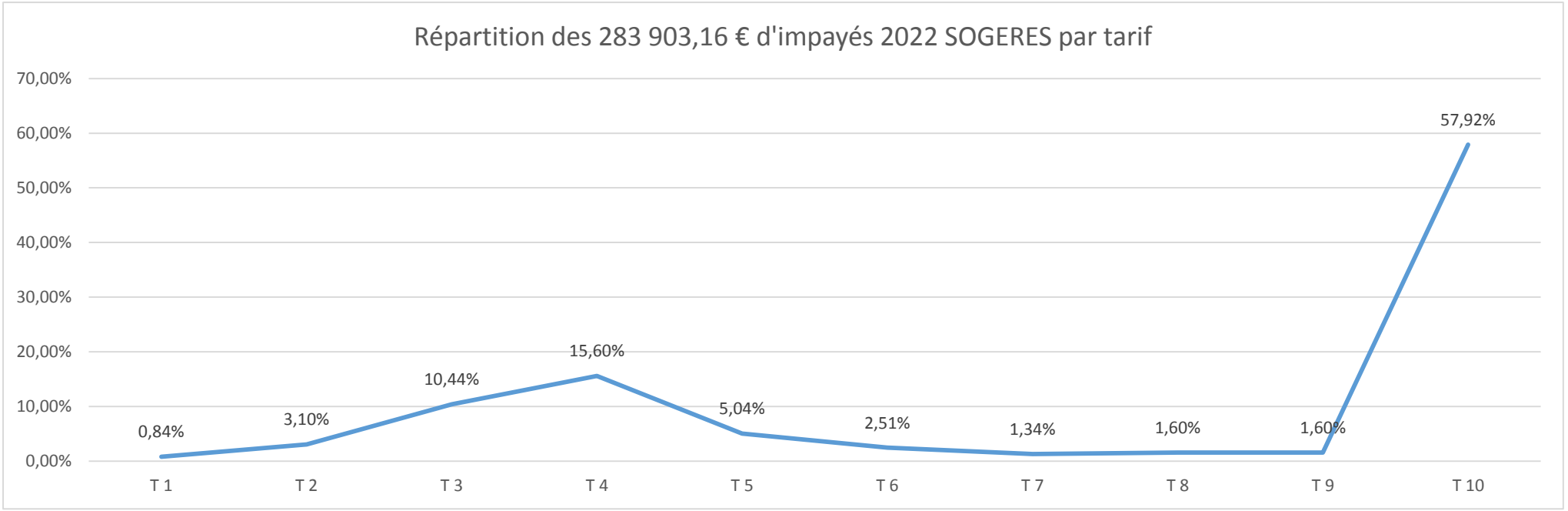
Répartition des 283 903,16 € d'impayés 2022 SOGERES par tarif
70,00%
60,00%
50,00%
40,00%
30,00%
20,00%
10,00%
0,00%
0,84%
3,10%
10,44%
15,60%
5,04%
2,51%
1,34%
1,60%
1,60%
57,92%
T 1
T 2
T 3
T 4
T 5
T 6
T 7
T 8
T 9
T 10

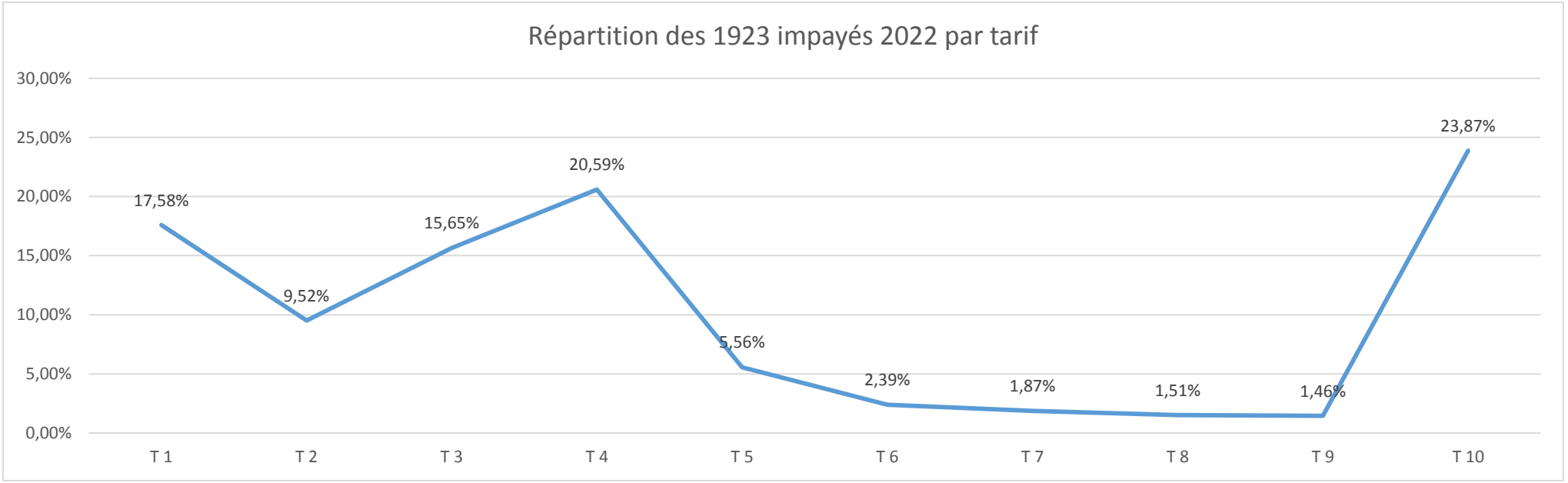
Répartition des 1923 impayés 2022 par tarif
30,00%
25,00%
20,00%
15,00%
10,00%
5,00%
0,00%
17,58%
9,52%
15,65%
20,59%
5,56%
2,39%
1,87%
1,51%
1,46%
23,87%
T 1
T 2
T 3
T 4
T 5
T 6
T 7
T 8
T 9
T 10

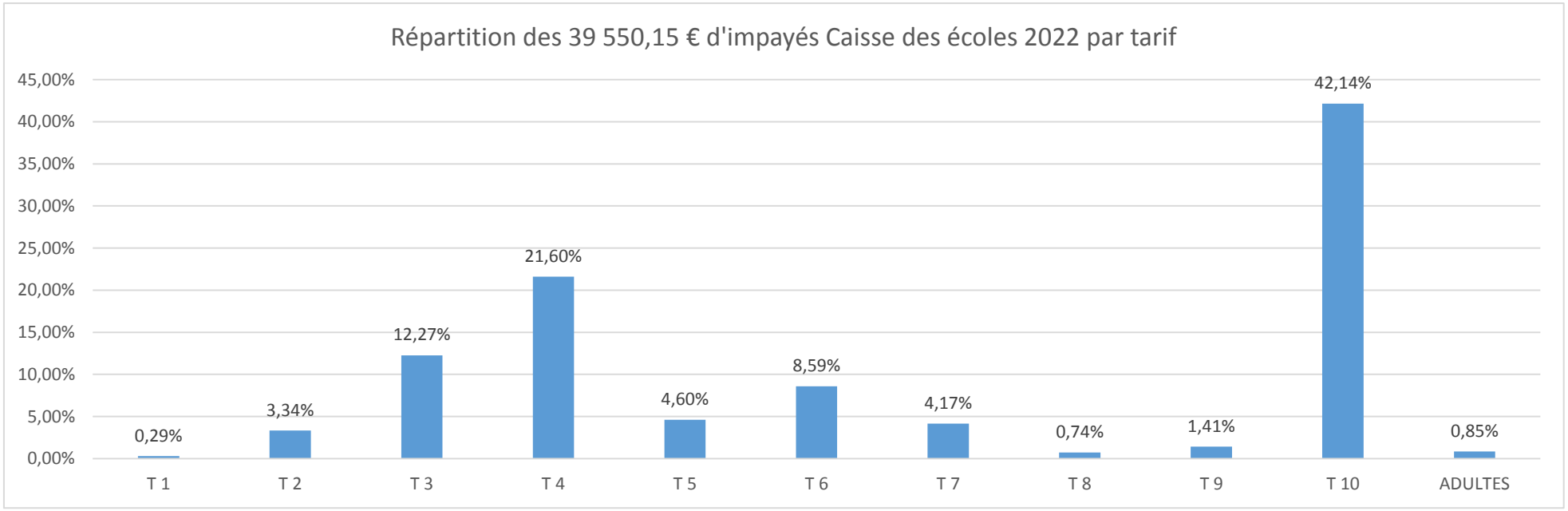
Répartition des 39 550,15 € d'impayés Caisse des écoles 2022 par tarif
45,00%
40,00%
35,00%
30,00%
25,00%
20,00%
15,00%
10,00%
5,00%
0,00%
0,29%
3,34%
12,27%
21,60%
4,60%
8,59%
4,17%
0,74%
1,41%
42,14%
0,85%
T 1
T 2
T 3
T 4
T 5
T 6
T 7
T 8
T 9
T 10
ADULTES

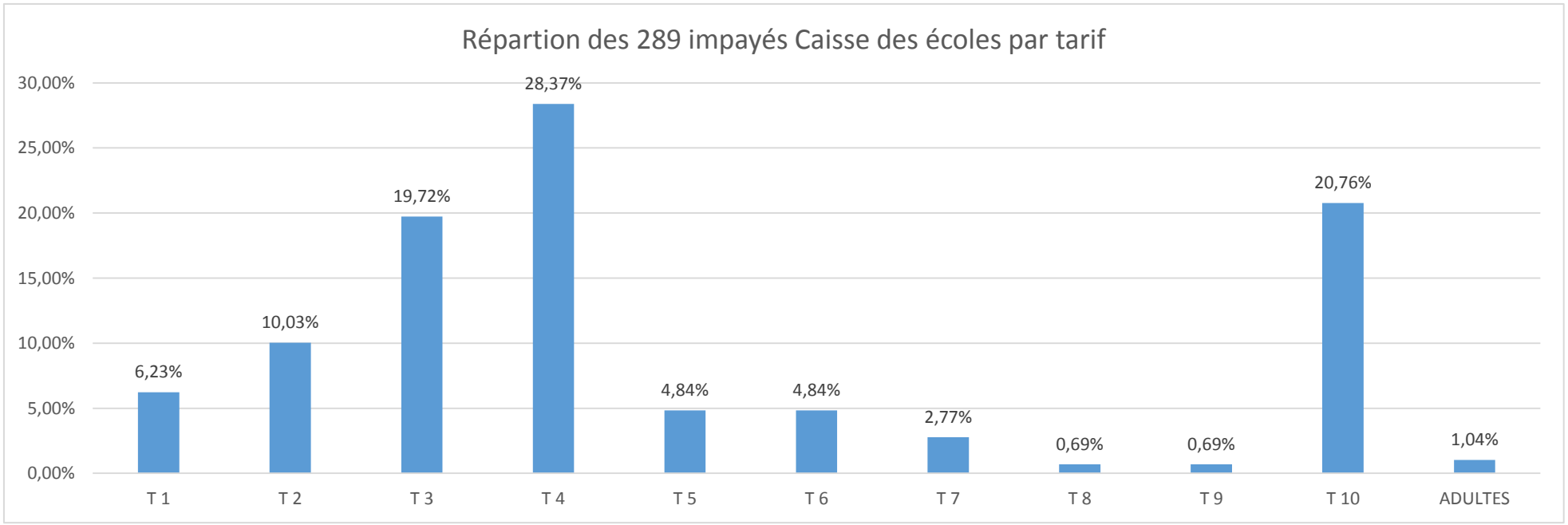
Répartion des 289 impayés Caisse des écoles par tarif
30,00%
25,00%
20,00%
15,00%
10,00%
5,00%
0,00%
6,23%
10,03%
19,72%
28,37%
4,84%
4,84%
2,77%
0,69%
0,69%
20,76%
1,04%
T 1
T 2
T 3
T 4
T 5
T 6
T 7
T 8
T 9
T 10
ADULTES

Un effort constant est réalisé pour inciter les familles à établir une demande tarifaire, leur permettant d'obtenir une facturation qui corresponde effectivement à leurs revenus. De multiples déploiements ont été pensés ces dernières années (organisation de lieu d'accueil sur place dans les écoles, tractage à la sortie de l'école par le biais d'un service civique, courrier individualisé aux familles, affichages, etc. Les campagnes menées aujourd'hui se font principalement par SMS, méthode qui semble être la plus efficace. Les assistants sociaux nous aident également sur le terrain pour nous aider à transmettre l'information.
Au 31 décembre 2022, le nombre de faux tarifs 10 représente 6,91 % soit 620 familles (10,08 % au 31 décembre 2021 soit 987 familles). Le nombre de faux tarif 10 est en très forte baisse grace au protocole de transfert de données mis en place avec la Ville de Paris et la CAF.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des familles par tarif :

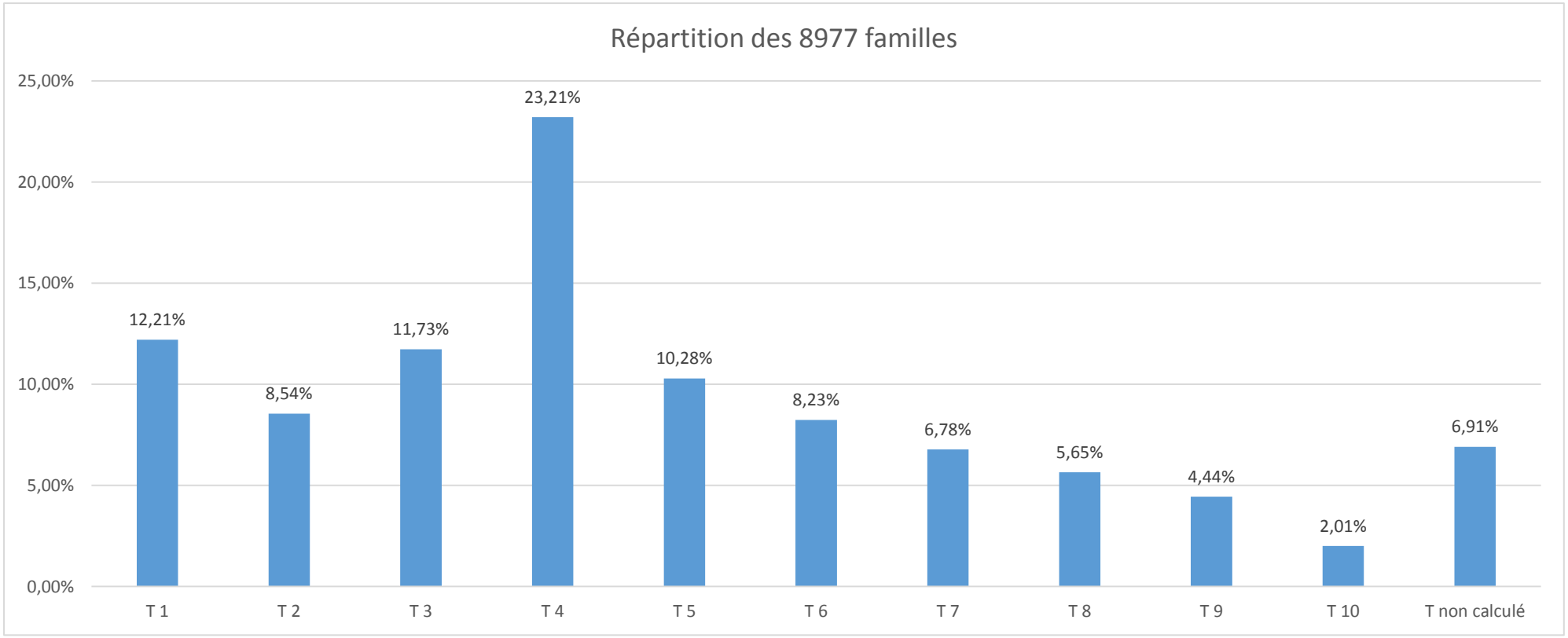

Les tarifs 1, 2 et 3 représentaient, à fin décembre 2022, près de 32,48 % du total des familles. Un an auparavant, ces trois tarifs concernaient 30,2 % des familles. Comme chaque année, le tarif 4 concerne près d'un quart des familles.

3. Les contrôles exercés sur le délégataire

L'ensemble des contrôles (analyses bactériologiques et audits de la Direction Départementale de la Protection des Populations) sont présentés dans le rapport du délégataire.

Ci-dessous, une synthèse des contrôles des offices :

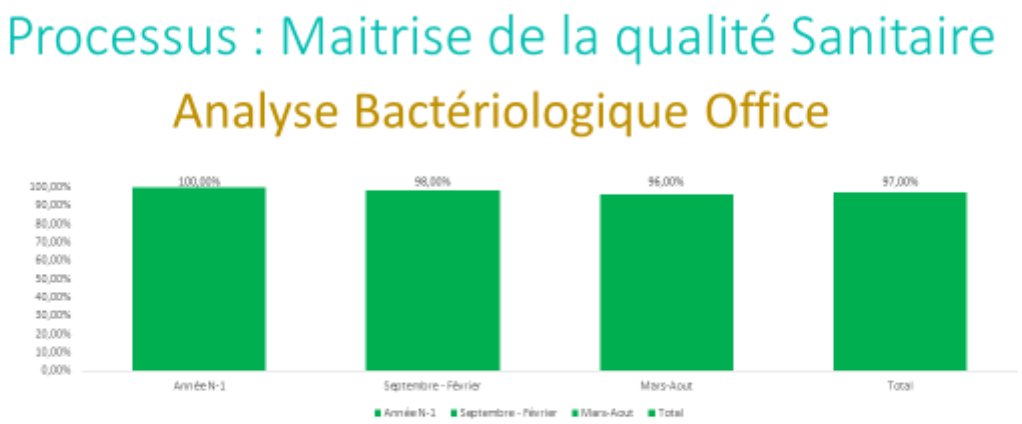

Données	Année N-1	Septeembre – Février	Mars – Aout	Année N
Nb de Prélevements	219	196	121	316
Nb satisfaisants	214	192	116	307
% d'analyses satisfaisantes	97,7%	98%	96%	97%

Année : Atteinte des objectifs de l'année

Objectif : 96 %

Processus : Maitrise de la qualité Sanitaire

Lame de Surface – Office

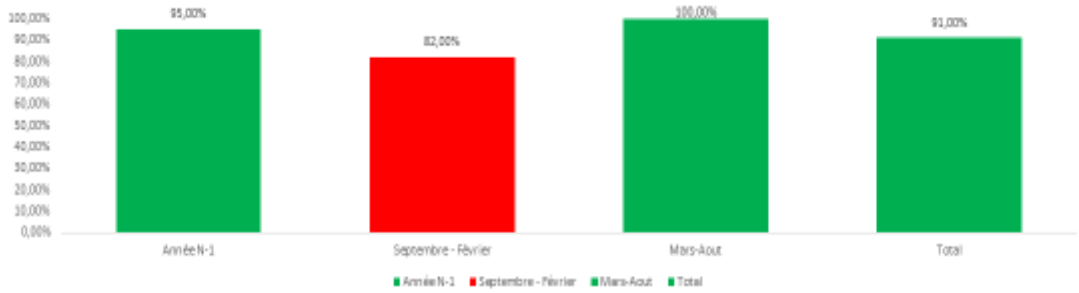

Données	Année N-1	Septembre – Février	Mars - Aout	Année N
Nb de Prélèvements	78	67	60	127
Nb satisfaisants	74	55	60	115
% d'analyses satisfaisantes	95 %	82 %	100 %	91 %

Année : Non atteinte au premier semestre. Atteinte au deuxième semestre. Atteinte globale sur l'année.

Objectif : 90 %

Concernant la Cuisine Centrale

Processus : Maitrise de la qualité Sanitaire

Analyse Bactériologique Cuisine

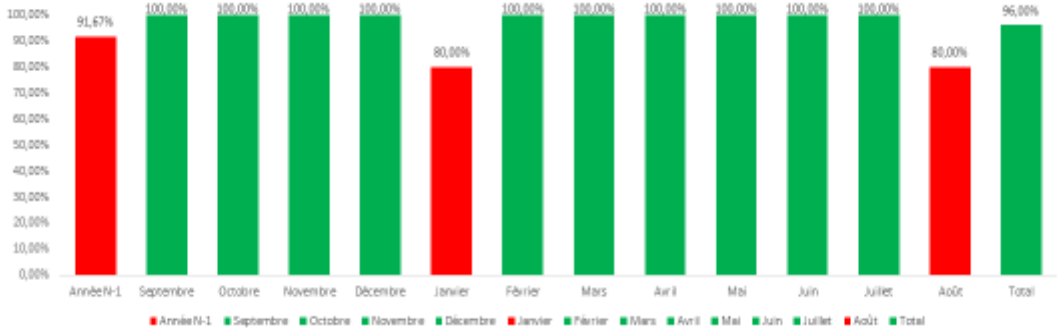

Données	Année N-1	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	Année N
Nb de Prélevements	48	12	13	12	13	50
Nb satisfaisants	44	12	12	12	12	48
% d'analyses satisfaisantes	91,76%	100,00%	92,3%	100,00%	92,3%	96%

Année : Atteinte de l'objectif avec un résultat de 96 %
100 % analyses produits conformes hors eau

Objectif : 96 %

Processus : Maitrise de la qualité Sanitaire

Lame de Surface

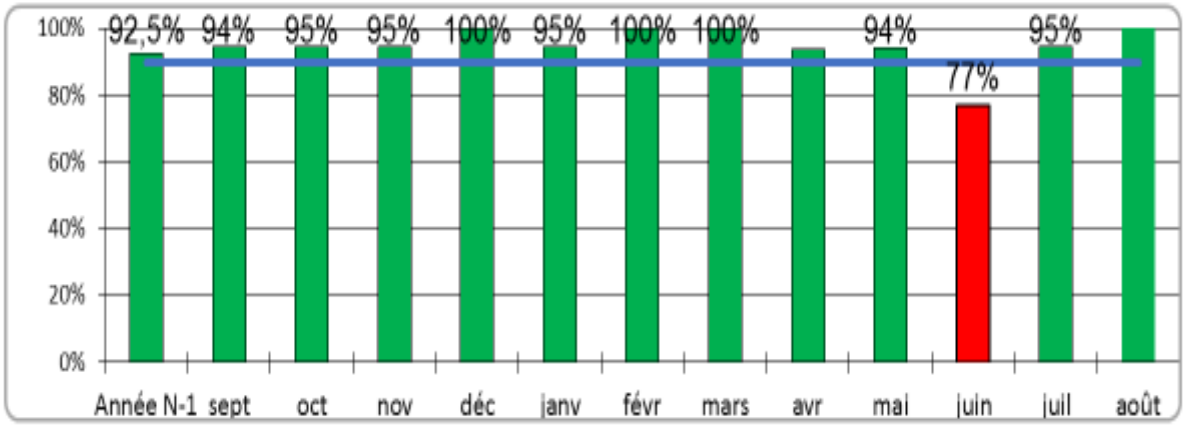

Données	Année N-1	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	Année N
Nb de Prélevements	213	56	55	51	52	214
Nb satisfaisants	197	53	54	49	48	204
% d'analyses satisfaisantes	92,49 %	95%	98%	96%	92,3%	95%

Année : Atteinte de l'objectif avec un résultat de 95 %

Objectif : 90 %

Processus : Maitrise de la qualité Sanitaire

AGRIATE – OFFICE

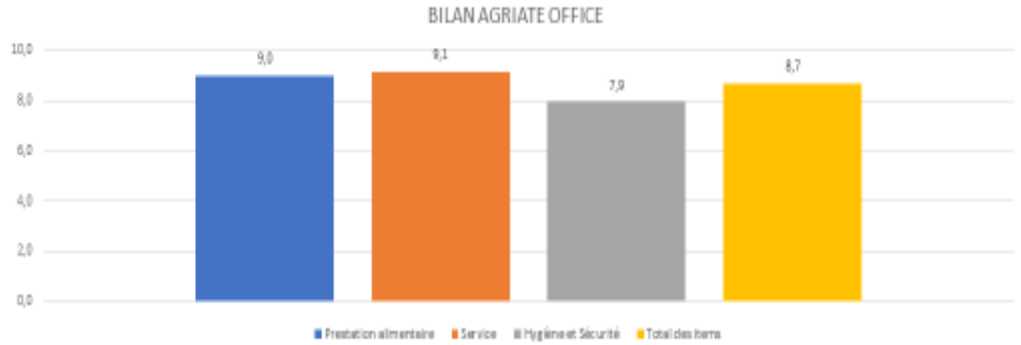

Données	Total des items	Prestation alimentaire	Service	Hygiène et sécurité
Note (/10)	8,7	9,0	9,1	7,9

Objectif Global : 8,5/10 atteint

Point d'attention : Décote systématique de la lutte contre les nuisible, de la présence de la déclaration d'activité, de la réalisation des analyses bactériologique et du suivi de la maintenance faisant baisser la note de la partie Hygiène et Sécurité.

Processus : Maitrise de la qualité Sanitaire

AGRIATE – CUISINE CENTRALE

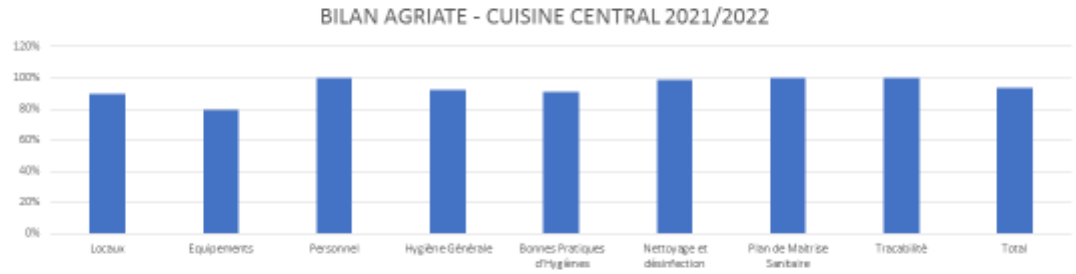

Données	Total des items	Locaux	Equipements	Personnel	Hygiène Générale	Bonne Pratique Hygiène	Nettoyage Désinfection	Plan Maitrise Sanitaire	Traçabilité
Note (/100)	94	89	80	100	92	91	99	100	100

Année : Atteinte de l'objectif pour toutes les catégories

Objectif :
- 90 % : Hygiène
- 80 % : Locaux et Equipements

Les contrôles sur site par la Caisse des écoles et son prestataire de contrôle :

- Les visites d'offices et de la cuisine centrale : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 51 contrôles ont été effectués, 11 à la cuisine centrale et 40 dans les offices dans les offices par notre prestataire AGRIATE (42) et par la DDPP (9).

Une grille de contrôle spécifique au contrat a été élaborée pour suivre les engagements contractuels et réglementaires. L'outil de contrôle couvre 3 axes :

1. la prestation alimentaire dont le respect des menus validés par la Caisse des écoles en commission menus, l'affichage des menus, les grammages, les bons de livraison et les températures de services.
2. le service dont le nombre de repas livrés, les horaires de service, les équipes de service (tenues, nombre d'agents, formation) et la remise en œuvre dans l'assiette.
3. l'hygiène et la sécurité dont l'hygiène des locaux, la maîtrise des process, le stockage des denrées, la remise en température, le conditionnement des repas et le contrôle documentaire.

En cas de manquements, les contrôles donnent lieu à des pénalités. Les documents sont consultables sur site dans les locaux de la Caisse des écoles.

Ci-dessous, une synthèse des principales caractéristiques du contrat de DSP pour la période du 1e septembre 2018 au 31 décembre 2023 :

Des filières courtes, du local, des achats responsables

	Engagement Sogeres	Commentaire
Crudités	Crudités fraîches (90%) taillées en cuisine	Origine France et locale
Bœuf	Charolais – Label Rouge ou Bio	Viandes fraîches cuites sur la cuisine (sauf haché de bœuf)
Veau	Label Rouge ou Bio	Viandes fraîches cuites sur la cuisine
Porc	Label Rouge	Viandes fraîches cuites sur la cuisine
Agneau	Label Rouge	Viandes fraîches cuites sur la cuisine
Volaille	Label Rouge	Viandes fraîches cuites sur la cuisine (sauf rôti de dinde)
Poisson	Pêche responsable	Les poissons issus de pêche en eau profonde et le saumon sont exclus
Légumes	Frais ou surgelés selon la saison Petits pois et haricots verts Extra fin	Agriculture raisonnée
Céréales	Pâtes, riz, autres céréales, semoule issus de l'agriculture biologique	
Œufs	Bio	
Fromages	80% à la coupe	Fromages AOP ou AOC au moins 3 fois par mois
Fruits	Pommes Bio	Présentés découpés
Pain	Bio Pain 1kg pour les repas et pour les goûters	Farine semi-complète
Autres	Confitures Bio Lait pour le goûter Bio Matières grasses végétales Bio Sans huile de palme	

Variété, saisonnalité, éveil au goût

Engagement Sogeres		Commentaire
Nombre de composantes et choix		
Maternelle	4 composantes	
Primaire	4 composantes	
Adolescents	5 composantes	
Pique-nique	Formule avec ou sans glacière	Avec une bouteille 50cl
Goûter	2 composantes	Le conditionnement sera collectif pour les goûters pris sur site, il sera individuel lors des pique-niques
Collation	1 fruit	3 fois par semaine
Spécificités culinaires		
Offre Inspirations	10 amuses bouche / an	Précisez le nom des offices pilotes / appréciation des amuses bouche (urnes+jetons)
	Recettes Tradition 1 fois/mois	Ex : le far breton, le cassoulet
	Recette Nature 1 fois/semaine	Ex : clafoutis aux légumes
	Recette Découverte 1 fois/semaine	Ex : parmentier de canard Tartine thon guacamole
	Fromages de nos régions	
	Politique de fruits et légumes de saison	

Spécificités culinaires

Assaisonnement maison	Toutes les vinaigrettes sont faites « maison »	
Purée	Réalisée à partir de pommes de terre fraîches	1 fois par mois
Potage	Fait « maison »	
Compote	Compote de pommes et de poires faites « maison »	10 services de compotes de pommes « moches » par an
Desserts maison	De nombreuses recettes maison pour les repas	3 pâtisseries maison par cycle de menus
Menus spécifiques (bio, végétariens…)	4f/ semaine : choix entre plat végétarien et plat traditionnel 1 repas végétarien hebdomadaire	

Autour d'une cuisine maison, simple…

Engagement Sogeres		Commentaire
La cuisine		
Localisation	72 rue Riquet 75018 Paris	
Certification	ISO 9001	
Plan de continuité	Réseau de 4 cuisines centrales en Ile de France	
Commande des repas - Livraisons		
Effectifs prévisionnels	S-1	
Livraison	La veille entre 13h et 18h et le matin entre 7h30 et 10h	
Effectifs réels pour les réajustements	10h30	Communication par la Caisse des écoles
Réajustement	Avant 11h	
Nombre de camions	6	4 GNV et 2 électriques
Nombre d'agents logisticiens	6	
Conditionnement		
Maternelles		Barquettes biodégradables en sept
Primaires		Barquettes biodégradables en janvier
Adolescents		Barquettes biodégradables en janvier
Qualité en Cuisine		
Traçabilité	1 fois / mois	Responsable Qualité
Audits	1 fois / mois	Responsable Qualité ou laboratoire Eurofins
Lames de surface	2/mois 1/trimestre avec recherche de listéria	Laboratoire Eurofins
Analyses bactériologiques	3/mois 1 analyse d'eau / an	Laboratoire Eurofins

4.1 L'amélioration du parcours de l'usager

La Caisse des écoles a mis en place, depuis la rentrée scolaire 2017/2018, l'inscription en ligne. Toutes les familles déjà identifiées par l'établissement et souhaitant renouveler l'inscription à la restauration scolaire peuvent désormais le faire sans se déplacer via le portail familles. Près de 50 % des familles utilisent le portail familles. Le bulletin d'inscription en ligne prévoit également le choix entre le régime standard ou le régime végétarien.

En 2020, le règlement intérieur du service de restauration scolaire a fait l'objet d'une harmonisation avec les autres arrondissements de la Ville de Paris.
Par délibération en date du 11 février 2020, le Comité de gestion de la Caisse des écoles a donc entériné un certain nombre d'évolution, notamment en matière d'inscription en limitant le nombre de pièces à fournir pour les familles déjà identifiées.

De plus, nous avons permis aux familles, depuis la rentrée scolaire 2021-2022, de procéder à l'inscription de leurs enfants au service de restauration scolaire par courriel. Cela a considérablement permis de désengorger l'accueil de la Caisse des écoles, qui demeure assez chargé, en règle générale, les premières semaines de septembre pour réaliser ces démarches. Au 1er septembre 2021, près de 50 % des familles avaient procédé à l'inscription de leurs enfants au service de restauration scolaire. Au 1er septembre 2022, elles étaient près de 55 % à avoir accompli leur démarche d'inscription.

Un portail familles qui ne donnent pas toute satisfaction : certaines familles signalent à la Caisse des écoles des dysfonctionnements ponctuels (régénération des mots de passe trop long, factures qui n'apparaissent pas, absence de confirmation de l'inscription au service, manque d'ergonomie du portail…). Les demandes d'intervention auprès du prestataire n'aboutissent pas toujours et/ou sont chèrement facturées. A l'écoute des familles et s'inscrivant pleinement dans la démarche de municipalisation et d'amélioration de la qualité du service public de restauration, la Caisse des écoles envisage un changement de portail familles à compter du 1er janvier 2024.

FOURNITURE D'UN FRUIT A LA RÉCRÉ

Nous avons poursuivi la distribution de fruits auprès de 3 écoles du quartier de la Goutte d'Or, compte tenu de leur aménagement du temps scolaire journalier, 3 jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi). Les écoles concernées sont la polyvalente Goutte d'Or et les élémentaires Pierre Budin et Oran.

Il s'agit, avec les écoles concernées, de distribuer un fruit en matinée. Les écoles doivent proposer, autour de cette distribution, un projet éducatif : au minimum une séance pédagogique d'accompagnement à la distribution par trimestre, avec des supports pédagogiques dédiés mis à disposition. L'idée a été d'aménager la matinée : au lieu de 3 heures, les élèves de ces trois écoles suivent un enseignement de 4 heures le matin. L'aménagement du temps de ces 3 écoles consiste à allonger les matinées et raccourcir les après-midi dans le but :

- De réduire la durée du temps de midi par une matinée plus longue et, par conséquent, d'allonger le temps d'efficience intellectuelle

- De réduire les occasions de tensions voire de violences, en raccourcissant la durée de l'interclasse et en supprimant la récréation de l'après-midi.

Cette prestation étant toujours appréciée, l'opération a donc été poursuivie en 2022.

En substitution à l'expérimentation du fruit, l'école élémentaire Houdon a souhaité pouvoir bénéficier de pain dans le cadre d'une collation, également prévue en raison d'un aménagement journalier du temps scolaire. A la demande des représentants de parents d'élèves et de la directrice de l'école, un fruit bio local a été ajouté depuis décembre 2021.

GOUTERS EN ELEMENTAIRE

Le 11 juillet 2019, le Comité de gestion de la Caisse des écoles délibérait sur la création de postes de commis de cuisine dans le cadre de l'expérimentation « goûters en élémentaire », pour des écoles situées en REP + (Dorléac A, Dorléac B, Goutte d'Or, 69 Championnet et Oran).
A l'époque, la Ville de Paris étudiait la possibilité de la mise en place d'un goûter pour les élémentaires, à l'instar de ce qui existe déjà pour les classes maternelles. Dans le 18ème arrondissement, cette expérimentation menée depuis lors, sur un panel d'écoles volontaires, donne un bilan satisfaisant. L'objectif de ce dispositif consiste à réduire les inégalités relatives aux goûters et favoriser la condition d'une collation équilibrée sur le plan nutritionnel. En fin d'année 2022, cette expérimentation a été étendue à 3 écoles situées en REP : 58 Philippe de Girard, 11 Pajol, et pour les élémentaires de la polyvalente Goutte d'Or.

ATELIERS ECOLE COMESTIBLE

En 2022, cinq ateliers de sensibilisation aux fruits et légumes de saison et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été mis en place au collège Daniel Mayer en partenariat avec l'association Ecole Comestible : les sens ; la cagette de saison ; les graines et les grains ; la classe aromatique ; anti gaspi.

ALIMENTATION DURABLE

En 2021-2022, les objectifs en matière d'alimentation durable ne sont pas atteints. Néanmoins, la part de l'alimentation durable reste élevée.
Sur les périodes scolaires, la part de l'alimentation durable est de 57,64 % pour les maternelles et les élémentaires (bio 44,13 % ; viandes labellisées 8,32 % et poissons issus de la pêche durable 5,18 %). Pour les collèges, la part de l'alimentation durable est de 57,24 % (bio 43,59 % ; viandes labellisées 8,41 % et poissons issus de la pêche durable 5,24 %). La part de l'alimentation durable représentait près de 63 % en 2020-2021. La baisse s'explique en partie par la situation économique (nombreuses ruptures d'approvisionnement) mais aussi par l'ajout d'une cinquième composante, en maternelle et en élémentaire, les jours des services des repas végétariens. La part des viandes labellisées et des poissons issus de la pêche durable baisse ainsi automatiquement dans le calcul total par rapport à l'année scolaire précédente (les viandes labellisées représentaient plus de 12 % des composantes et les poissons issus de la pêche durable près de 6 %).
Lors des petites vacances, la part de l'alimentation durable est de 58,95 % (bio 47,84 % ; viandes labellisées 5,56 % et poissons issus de la pêche durable 5,56 %). Elle représentait plus de 66 % en 2020-2021.
Lors des grandes vacances, la part de l'alimentation durable est de 60,88 % (bio 48,64 % ; viandes labellisées 7,48 % et poissons issus de la pêche durable 4,76 %). Elle représentait plus de 67 % en 2020-2021.

Concernant les goûters (172 services dans l'année scolaire), la part du bio s'élève à près de 69,17 % en 2021-2022 (70,5 % en 2020-2021). Le chiffre est là encore en légère baisse. Le pain est presque toujours bio (près de 91,9 %, sauf les pains spéciaux), le lait et les jus le sont également pour près de 94,5 %, les fruits et les compotes le sont pour près de 84 %. Par contre, ce qui accompagne le pain (confiture, miel, pâte à tartiner) n'est bio que dans 50,6 % des présentations et les gâteaux ne l'ont été qu'une fois sur 87 présentations.

Pour information :
La charge alimentaire, pour le délégataire, s'établissait en 2021-2022 à 4 483 212,90 € nette (4 981 347,66 €- 498 134,76 € de retour sur achats) contre 4 239 411 € nette en 2020-2021 et le coût des denrées par repas était de 2,47 € pendant l'année scolaire 2021-2022 (2,33 en 2020-2021).

Synthèse des principales mesures relative à l'alimentation durable sur l'année 2021-2022

- Fromages AOP (au moins 3 par mois), adapté au goût des enfants (le bleu n'est plus servi par exemple), nous proposons le Pont L'évêque, Cantal et St nectaire ;
- Les produits locaux : on entend par local les 5 "anciennes" régions limitrophes que sont la Picardie, la Haute Normandie, Champagne-Ardenne, Centre et Bourgogne :
    - Les yaourts de la ferme de Sigy, en Seine et Marne, sont servis tout au long de l'année. Il s'agit de produits locaux en circuit court, venant directement de la ferme ;
    - Les lentilles vertes sont bio et locales.
    - les pommes de Seine et Marne ou des Yvelines, bio locale en circuit court ;
    - Les carottes bio locales proviennent des Yvelines ou de Seine et Marne ;
    - 2 fois par cycle, des gâteaux maisons sont confectionnés avec de la farine locale LABEL ROUGE, provenant du Moulin de Chars dans les Val d'Oise **;**
    - Les pommes de terre bio locales proviennent du Loiret (circuit court également), ou des Yvelines ;
    - Les légumes surgelés sont de la marque Bonduelle : la marque garantissant la qualité de l'approvisionnement (les légumes viennent de Picardie et sont issus d'une agriculture raisonnée) ;
- Le lait utilisé dans les gâteaux maison (1 par mois) vient d'Ile de France **;**
- Le lait des goûters en maternelle est toujours bio ;
- Une à deux fois par mois, le légume d'accompagnement est frais (non surgelé) : les carottes bio locales ou les courgettes locales en fonction de la saisonnalité ;
  NB : la surgélation n'enlève en rien les apports de base des légumes. D'octobre à juin : carottes. Et de juillet à septembre : courgette
- En ajout, la Semoule est désormais bio locale d'Ile-de-France.
- Les viandes sont toutes originaires de France, fraîches et en circuit court ;
- La volaille est en circuit court (ferme de Loué). Elle est Label Rouge (LBR) ;
- Le bœuf est en circuit court Label Rouge. Égrené, il est charolais.
- Le veau est en circuit court. Il vient de l'Aveyron dans la région du Ségala. Il est bio;
- Les œufs sont biologiques
- Agneau et porc sont Label Rouge
- Le poisson (à l'exception de certains plats comme les beignets de poisson) est labélisé « pêche responsable » ou MSC.

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Par délibération en date du 18 octobre 2019, le Comité de gestion a autorisé le Président de la Caisse des écoles à signer, avec la Ville de Paris, la charte de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le plan parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire, voté par le Conseil de Paris en décembre 2015 a pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire. La Charte des cantines scolaires du 18e arrondissement formalise donc les pratiques qui, pour beaucoup, sont déjà en vigueur au sein de l'arrondissement, et dont certaines seront mises en place les années suivantes.
Les bonnes pratiques décrites sont mises en place notamment avec le concours de la CASPE 18 qui opère sur les sites auprès des enfants dans les écoles.

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis novembre 2015, la Caisse des Ecoles du 18ème et l'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) Moulinot ont initié une expérimentation visant à déployer le tri et la collecte des déchets alimentaires dans plusieurs établissements scolaires de l'arrondissement.

La gestion des déchets comprend :

- **Un volet de sensibilisation à destination des enfants et des adultes encadrants.**
  Tri opéré par les enfants à l'aide d'une table de tri et de sacs transparents permettant de visualiser les pertes alimentaires. Formation du personnel de cuisine et des animateurs de la ville au tri en cuisine professionnelle mise en œuvre par l'entreprise Moulinot, en amont de l'opération. Remise d'une documentation spécifique ou « guide de tri » aux établissements partenaires pour les sensibiliser à la démarche de tri.

- **Un volet de collecte des déchets alimentaires par des véhicules écologiques.**
  Collecte deux fois par semaine des restes alimentaires par Moulinot grâce à un véhicule fonctionnant au Gaz naturel. Suivi en temps réel des quantités générées sur un espace client sur le site internet de Moulinot et donc suivi de l'évolution du gaspillage alimentaire.

- **Un volet de valorisation des déchets alimentaires.**
  Orientation des déchets vers des sites de méthanisation ou de compostage permettant la production d'énergie (gaz, électricité, …) et d'engrais naturels.

L'expérimentation s'est déroulée par étapes :

- Une première étape de mise en place de l'expérimentation, en janvier 2016, auprès de 6 sites partenaires : le site commun du collège Coysevox et de l'élémentaire Joseph de Maistre ; l'école polyvalente Simplon ; l'école polyvalente Maurice Genevoix ; l'école élémentaire Françoise Dorléac B ; l'école polyvalente Pajol et le collège Dorgelès.

- L'extension en avril/mai 2016 de la collecte sur 7 nouveaux sites : l'école élémentaire Dorléac A ; l'école maternelle Dorléac ; l'école maternelle Saint Luc ; l'école maternelle Cloÿs ; l'école maternelle Carpeaux ; l'école élémentaire Cavé et l'école maternelle Duployé.

- A la fin de l'année scolaire 2018/2019, 6 autres établissements ont profité de la collecte des biodéchets : l'école élémentaire Clignancourt, le collège Aimé Césaire, l'école élémentaire Foyatier, le collège Marx Dormoy, l'école élémentaire Houdon et l'école élémentaire Pierre Budin.

- A l'automne 2021, un marché public a été lancé pour acheter 30 tables de tri (budget 75 000 €). L'ensemble des écoles élémentaires et des collèges qui ne disposaient pas de tables de tri en ont été équipés.

La collecte des biodéchets pour l'année scolaire 2021-2022

Le tableau, ci-après, décrit les quantités de biodéchets collectées au cours de l'année scolaire 2021-2022. Un peu plus de 34 tonnes de biodéchets ont été collectés par Moulinot contre 23 tonnes l'année précédente.

	Année N-1	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	TOTAL	Evolution % N/N-1
COLLEGE AIME CESAR	1 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-100%
COLLEGE ANTOINE COYSEVOX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
COLLEGE BERLIOZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205	222	0	0	427	#DIV/0!
COLLEGE CLEMENCEAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
COLLEGE GERARD PHILIPPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117	111	49	0	277	#DIV/0!
COLLEGE MARIE CURIE	614	554	337	342	281	488	306	488	382	0	0	0	0	3 178	418%
COLLEGE MAX DORMOY	3 195	412	351	293	220	261	240	313	251	135	107	44	0	2 627	-18%
COLLEGE SEGPA BERLIOZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137	114	27	0	278	#DIV/0!
COLLEGE YVONNE LE TAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
ECOLE BELLIARD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	162	167	49	0	378	#DIV/0!
ECOLE CHAMPIONNET N°69	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220	210	98	0	528	#DIV/0!
ECOLE CHAMPIONNET N°7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243	230	77	0	550	#DIV/0!
ECOLE CHARLES HERMITE	2 433	0	336	325	262	303	247	304	239	69	124	30	0	2 239	-8%
ECOLE CLIGNANCOURT	510	0	0	0	0	0	0	0	0	221	169	83	0	473	-7%
ECOLE CUGNOT	0	0	0	0	0	0	50	135	228	37	81	67	0	598	#DIV/0!
ECOLE DAMREMONT N°65	0	0	0	0	0	0	0	115	170	0	0	0	0	285	#DIV/0!
ECOLE DAMREMONT N°67	0	0	0	0	0	0	0	72	155	76	26	0	0	329	#DIV/0!
ECOLE DEPARTEMENT	0	0	0	0	0	0	0	41	29	105	233	58	0	466	#DIV/0!
ECOLE DOUDEAUVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94	113	77	0	284	#DIV/0!
ECOLE ELEMENTAIRE CAVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	0	0	0	21	#DIV/0!
ECOLE ELEMENTAIRE FRANCOISE DORLEAC A	1 322	272	242	180	235	434	359	288	216	79	97	73	0	2 475	87%
ECOLE ELEMENTAIRE JOSEPH DE MAISTRE	1 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-100%
ECOLE EVA KOTCHEVER	0	0	0	0	0	71	136	51	102	0	0	0	0	360	#DIV/0!
ECOLE EVANGILE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
ECOLE FERNAND LABORI	0	0	0	0	0	0	39	0	0	0	0	0	0	39	#DIV/0!
ECOLE FLOCON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
ECOLE FOREST	0	0	0	0	0	46	49	0	24	0	0	0	0	119	#DIV/0!
ECOLE FOYATIER	44	0	0	0	0	239	215	162	198	0	35	0	0	849	1830%
ECOLE GOUTTE D'OR	0	0	0	0	0	73	149	177	166	0	0	0	0	565	#DIV/0!
ECOLE GUADELOUPE	0	0	0	0	0	63	142	140	138	0	0	0	0	483	#DIV/0!
ECOLE GUSTAVE ROUANET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
ECOLE HERMEL	0	0	0	0	0	57	0	0	0	0	0	0	0	57	#DIV/0!
ECOLE HOUDON	181	0	0	0	0	0	0	0	0	79	198	51	0	328	81%
ECOLE LEPIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79	129	0	0	208	#DIV/0!
ECOLE LEPINE	0	0	0	0	0	0	0	46	132	0	0	0	0	178	#DIV/0!
ECOLE MATERNELLE CARPEAUX	1 460	242	129	152	75	172	246	257	149	0	0	0	0	1 422	-3%
ECOLE MATERNELLE CLOYS	1 110	171	143	143	165	168	119	126	133	0	0	0	0	1 168	5%
ECOLE MATERNELLE DUPLOYE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124	145	9	0	278	#DIV/0!
ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DORLEAC	1 647	256	320	163	182	218	253	244	171	126	243	62	0	2 238	36%
ECOLE MATERNELLE JOSEPH DE MAISTRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	176	89	0	345	#DIV/0!
ECOLE MATERNELLE SAINT LUC	1 690	372	241	296	198	267	223	273	210	103	145	45	0	2 373	40%
ECOLE MAURICE GENEVOIS	2 398	352	272	327	183	351	273	236	351	0	31	47	0	2 423	1%
ECOLE MONT-CENIS	0	0	0	0	0	0	0	26	24	0	0	0	0	50	#DIV/0!
ECOLE PAJOL	626	306	150	120	140	115	97	104	177	0	0	0	0	1 209	93%
ECOLE PIERRE BUDIN	2 742	423	241	205	220	212	480	395	240	0	0	0	0	2 416	-12%
ECOLE POISSONNIERS	0	0	0	0	0	0	0	72	161	0	0	0	0	233	#DIV/0!
ECOLE RICHOMME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
ECOLE SAINTE-ISAURE	0	0	0	0	0	0	190	150	188	0	0	0	0	528	#DIV/0!
ECOLE SIMPLON	448	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-100%
ECOLE TORCY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
ECOLE VAUVENARGUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	538	534	0	0	1 072	#DIV/0!
	23 065	3 360	2 762	2 546	2 161	3 538	3 813	4 215	4 234	3 050	3 640	1 035	0	34 354	49%

LES PARTENARIATS SOLIDAIRES

La SOGERES a développé des partenariats solidaires avec des associations caritatives afin de limiter le gaspillage alimentaire. Quand cela s'avère possible, des denrées alimentaires, parfois des repas ayant fait l'objet d'une surproduction, sont donnés à l'association « Le Chainon Manquant » et aux « Restos du Cœur » (exemple ci-après).

De plus longue date, la SODEXO, maison mère de la SOGERES, a développé un partenariat avec la Banque Alimentaire.

LA COMMISSION RESTAURATION

En 2022, la Caisse des écoles a organisé 5 commissions restauration ; En plus des directions des établissements scolaires, la Caisse des écoles invite aux commissions restauration les représentants des parents d'élèves. La commission « restauration » a pour objectif de signaler les dysfonctionnements survenus dans l'intervalle de deux réunions, de travailler à l'amélioration du service de restauration mais aussi de préparer la réunion de la commission des menus suivante. Le 18 février 2022, la commission restauration a commenté l'enquête de consommation Sogeres d'octobre 2021, a fait un point sur les repas végétariens et a évoqué l'avenir de la restauration scolaire dans l'arrondissement. Le 19 avril 2022, la commission a principalement traité la question des goûters. Le 21 juin 2022, la commission restauration a fait un point sur le gaspillage alimentaire et sur l'avenir de la restauration dans le 18ème. Le 21 octobre 2022, la commission a évoqué les problèmes des repas non-livrés ou livrés en retard (problèmes de réassort) survenus depuis de la rentrée scolaire ainsi que la mise en place d'un second repas végétarien à compter du 1er janvier 2023. Un point d'étape sur l'avenir de la restauration a de nouveau été fait. Le 13 décembre 2022, la prestation alimentaire était à l'ordre du jour ainsi qu'un nouveau point d'étape sur la réforme en cours.
Les comptes rendus des commissions restauration de la Caisse des écoles sont disponibles sur le site internet www.cde18.fr.
Parmi les améliorations apportées, il faut signaler l'ajout d'une composante supplémentaire, pour les maternelles et pour les élémentaires, les jours ou est servie l'alternative végétarienne hebdomadaire. Ces menus étant moins consommés par les enfants, cet ajout a pour objectif d'atteindre la satiété des enfants.
Depuis avril 2021, pour répondre à la demande des parents d'élèves, de la baguette bio est servie en alternance hebdomadaire avec le pain de campagne tranché bio.

LA COMMISSION DES MENUS

En 2022, la Caisse des écoles a organisé 6 commissions des menus. Elles se sont réunies le 25 janvier 2022, le 22 mars 2022, le 17 mai 2022, le 5 juillet 2022, le 27 septembre 2022 et le 15 novembre 2022.
En plus des directions des établissements scolaires, la Caisse des écoles invite aux commissions des menus les représentants des parents d'élèves.
Des Responsables Educatifs Ville y participent au gré de leurs disponibilités. La commission des menus a pour objectif de définir les menus des 2 mois suivants.
Elle est aussi un espace de dialogues et d'échanges entre les deux diététiciennes, celle du délégataire et la diététicienne, prestataire indépendante, de la Caisse des écoles, notamment dans le cadre du respect des prescriptions alimentaires et du cahier des charges.

BILAN DES ACTIVITÉS 2022

LES SÉJOURS DE VACANCES D'ÉTÉ 2022

Comme en 2021, nous avons proposé 18 séjours de vacances sur l'été 2022. Les destinations étaient variées :
Au total, 210 enfants sont partis.

Deux enfants, porteurs de handicap, ont pu bénéficier de nos séjours en 2022. Afin de faciliter leur quotidien, nous avons financé deux postes d'animateurs supplémentaires pour les accompagner.

Le coût global des séjours s'est élevé, pour la Caisse des Écoles, à 187 879,80 € (183 320,80 € en 2021). Les participations des familles ont représenté 21 541,83 € (23 086,87 € en 2021).

Les tarifs de 1 à 3 ont représenté la majorité des familles (52,39 %) qui ont bénéficié d'un séjour de vacances pour leurs enfants. Le système de tirage au sort a été abandonné en 2020. Les demandes sont donc prises dans l'ordre d'arrivée avec un rendez-vous proposé aux familles. Chaque famille qui nous a sollicités, pour un séjour, a pu bénéficier d'une proposition.

Organisme	Date et Lieu du séjour	Séjour arc-en-ciel		Tranche d'âge	Durée du séjour	Nombre d'enfants prévus	Nombre d'enfants présents	Nombre de journées enfants	Prix unitaire de journée hors transport *	Coût global du séjour hors transport	Coût global du séjour avec transport
		Oui	Non								
ODCVL	LA BRESSE - DU 8 AU 17 JUILLET 2022		X	4-6 ANS	10	12	12	120	60,00 €	720,00 €	8 640,00 €
ODCVL	LA BRESSE - DU 1ER AU 10 AOUT 2022		X	4-6 ANS	10	10	10	100	72,00 €	720,00 €	7 200,00 €
ODCVL	LA BRESSE - DU 18 AU 29 JUILLET 2022		X	6-9 ANS	12	10	9	108	94,33 €	849,00 €	7 641,00 €
ODCVL	VARS SAINT MARIE - DU 18 AU 29 JUILLET 2022		X	6-9 ANS	12	10	10	120	76,10 €	761,00 €	7 610,00 €
ODCVL	LEUCATE LA FRANQUI - DU 18 AU 29 JUILLET 2022		X	6-9 ANS	12	20	18	216	49,56 €	892,00 €	16 056,00 €
ODCVL	GERARDMER - DU 1ER AU 12 AOUT 2022		X	6-9 ANS	12	10	10	120	76,10 €	761,00 €	7 610,00 €
ODCVL	MEZE - DU 1ER AU 12 AOUT 2022		X	6-9 ANS	12	10	10	120	89,20 €	892,00 €	8 920,00 €
ODCVL	LES VOIVRES - DU 1ER AU 12 AOUT 2022		X	6-9 ANS	12	10	10	120	84,90 €	849,00 €	8 490,00 €
ODCVL	LEUCATE LA FRANQUI - DU 18 AU 29 JUILLET 2022		X	10-12 ANS	12	15	15	180	62,27 €	934,00 €	14 010,00 €
ODCVL	LUTTERBACH - DU 18 AU 29 JUILLET 2022		X	10-12 ANS	12	10	9	108	103,78 €	934,00 €	8 406,00 €
ODCVL	LUTTERBACH - DU 1ER AU 12 AOUT 2022		X	10-12 ANS	12	8	8	96	116,75 €	934,00 €	7 472,00 €
ODCVL	VARS SAINT MARIE - DU 18 AU 29 JUILLET 2022		X	10-12 ANS	12	10	10	120	88,00 €	880,00 €	8 800,00 €
ODCVL	VARS SAINT MARIE - DU 16 AU 27 AOUT 2022		X	10-12 ANS	12	8	8	96	110,00 €	880,00 €	7 040,00 €
ODCVL	LEUCATE LA FRANQUI - DU 1ER AU 12 AOUT 2022		X	10-12 ANS	12	10	10	120	93,40 €	934,00 €	9 340,00 €
LOISIRS CLUB	CHATELLERAULT - DU 23 JUILLET AU 3 AOUT 2022		X	12-14 ANS	12	20	20	240	42,84 €	856,80 €	17 136,00 €
LOISIRS CLUB	CHATELLERAULT - DU 1ER AU 12 AOUT 2022		X	12-14 ANS	12	15	15	180	57,12 €	856,80 €	12 852,00 €
animateur supplémentaire				12-14 ANS						856,80 €	856,80 €
EVA	ROME BARCELONE - DU 15 AU 26 JUILLET 2022		X	14-16 ANS	12	12	12	144	124,17 €	1 490,00 €	17 880,00 €
EVA	ROME BARCELONE -DU 1ER AU 12 AOUT 2022		X	14-16 ANS	12	10	8	96	186,25 €	1 490,00 €	11 920,00 €
						210	204	2404		17 490,40 €	187 879,80 €

Coût des séjours - été uniquement		
Prix de revient (par jour et par enfant)	Participations familiales (par jour et par enfant)	Déficit global sans subvention
78,15 €	21 541,83 €	166 337,97 €

La répartition des tarifs ci-dessus conforte l'idée d'une répartition représentative du 18ème arrondissement ainsi que de la mixité sociale.

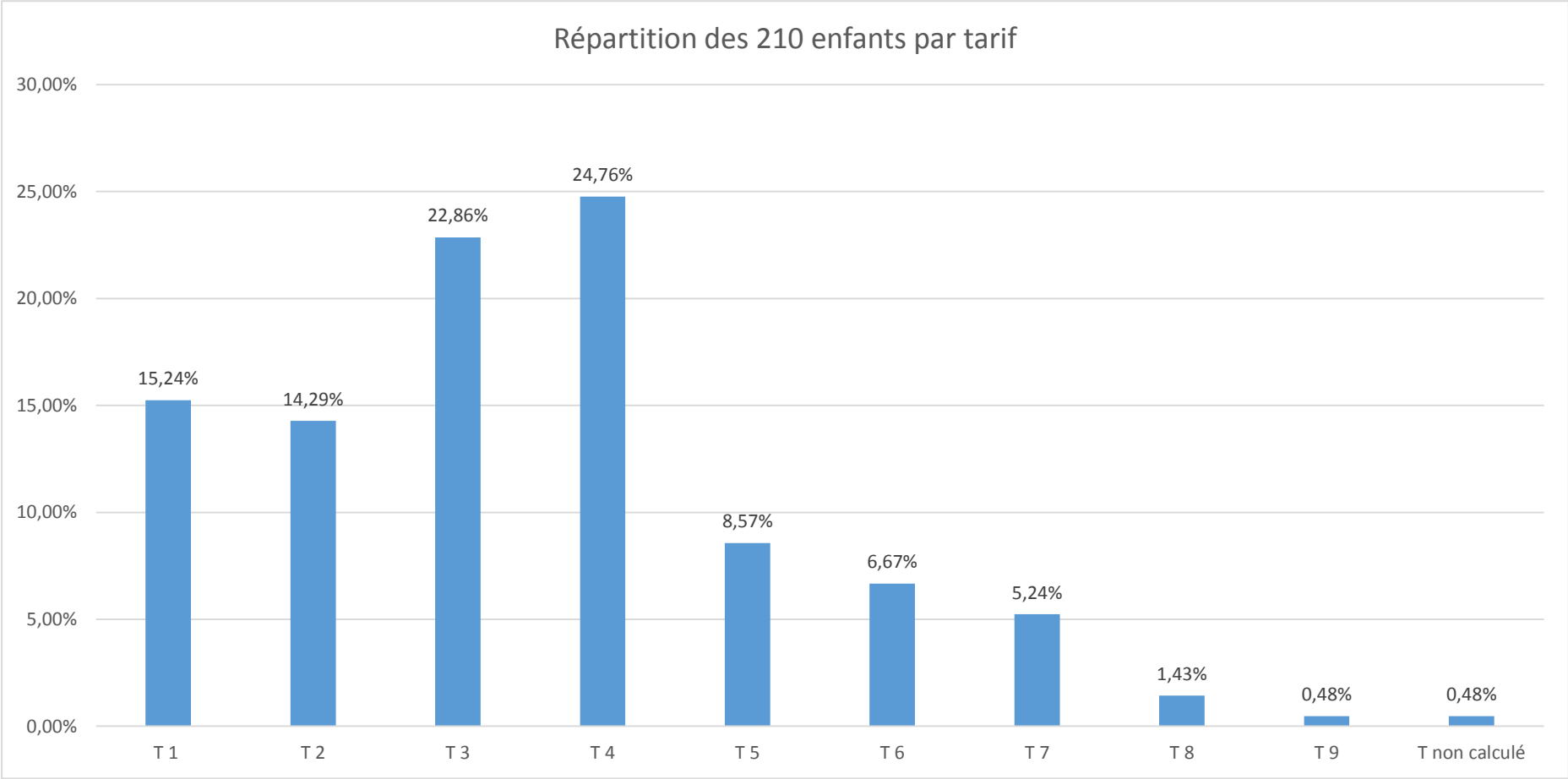

LES BONS VESTAIRES 2022

La Caisse des écoles aide les familles les plus modestes en accordant des bons vestiaires aux enfants partant en classes de découverte, organisées par la Ville de Paris au cours de l'année scolaire. Les bons d'achat sont destinés aux familles relevant du tarif 1, 2 ou 3.

Le montant des bons d'achat est fixé, chaque année, par le Comité de gestion. La valeur des bons est de 78 € pour les familles au tarif 1 ; 66 € pour celles au tarif 2 et 55 € pour celles au tarif 3.

Sur l'année civile 2022, 5 968 € ont été délivrés aux familles, sous forme de bons vestiaires, afin de permettre l'achat de vêtements, chaussures, et produits d'hygiène nécessaires à la constitution d'un trousseau pour le voyage. 86 enfants ont été concernées : 39 au tarif 1 (78€) ; 31 au tarif 2 (66€) ; 16 au tarif 3 (55€).
Dans le compte administratif 2022, ces bons vestiaires ont fait l'objet d'une dépense en section de fonctionnement de 5 954,97 €.

LES SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ÉCOLES

En 2022, 32 987 € de subventions ont été attribués aux écoles dans le cadre de projets pédagogiques de la manière suivante :

- Maternelles : 38 projets 12 293 €
- Élémentaires : 53 projets 17 742 €
- Polyvalentes : 9 projets 2 952 €

Des dossiers de demande de subvention ont été examinés par la commission ad hoc. Parmi ceux-ci, 100 projets ont fait l'objet d'une allocation de subvention en 2022.
Les membres de la commission « actions sociales, projets pédagogiques et séjours de vacances » rappellent à chaque réunion la nécessité de respecter les critères définis ; à savoir, les sorties doivent privilégier l'arrondissement et l'Ile de France. La demande de subvention ne peut excéder la moitié du montant global du projet. Enfin, les classes de découvertes ne sont pas subventionnées par ce biais.

Ci-dessous le détail des projets pédagogiques qui ont fait l'objet d'une allocation de subvention :

Bilan social 2022

La gestion du service de la restauration scolaire, par la SOGERES, dans le cadre d'une délégation de service public fait que la quasi-totalité des personnels travaillant dans les offices et à la cuisine centrale sont des salariés de la SOGERES.
Au 1er septembre 2021, la Caisse des écoles avait repris en gestion directe le service de restauration scolaire du collège Daniel Mayer jusqu'alors autonome.
Au 1er janvier 2022, une équipe de cuisine a été recrutée au collège Aimé Césaire (un chef de cuisine et 3 employées de restauration).
Au 1er septembre 2022, la Caisse des écoles a repris le personnel SOGERES des écoles 58 Philippe de Girard, 51 Département, 11 Pajol et 37 Pajol.

CDE18		CG 2022 (données présentées en dialogue de gestion)						Commentaires sur évolution 2022 / 2021
		Entrées (ETPT)		Sorties (ETPT)		Nb ETPT 2022		
		Total	dt titulaires	Total	dt titulaires	Total	dt titulaires	
Fonctions	Cat.	(c')	(d')	(e')	(f')	(g')=(a+c'-e')	(h')=(b+d'-f')	
Supports	A	0,00	0,00	0,00	*0,00*	**1,00**	**1,00**	
	B	0,00	0,00	0,00	*0,00*	**2,00**	**0,00**	
	C	0,60	0,60	0,00	*0,00*	**6,06**	**5,60**	Arrivée chargée de recrutement juin 2022
	TOTAL	**0,60**	**0,60**	**0,00**	**0,00**	**9,06**	**6,60**	
Opérationnelles	A	0,00	0,00	0,00	*0,00*	**0,00**	**0,00**	
	B	1,00	0,00	0,00	*0,00*	**1,00**	**0,00**	
	C	5,60	0,67	0,00	*0,00*	**8,22**	**1,00**	2 agents collège Mayer en année complète ; 3 agents au collège Césaire en année complète et recrutement de 8 agents Sogeres école Philippe de Girard, Département, 11 Pajol et 37 Pajol au 1er septembre 2022 + agents goûters
	TOTAL	**6,60**	**0,67**	**0,00**	**0,00**	**9,22**	**1,00**	
Total CDE		**7,20**	**1,27**	**0,00**	**0,00**	**18,28**	**7,60**	

LISTE DES EMPLOIS OUVERTS A LA CAISSE DES :

Nature des Fonctions	NIVEAUX DE REMUNERATIONS	Niveau Recrutement - Diplôme Requis	Emplois Concernés	Filière	Cadre d'emplois	Grade de l'agent sur le Poste	Grade Mini Grade Maxi du Poste	Temps travail
Directeur	DE l'IB 444 - Echelon spécial HE A	BAC + 3 Minimum	A	Administrative	Attachés	Attaché Principal	Attaché Attachés Hors Classe	35H
Directeur Adjoint	B 389 - IB 707	BAC- BAC +2	B	Administrative	Rédacteur Secrétaire Administratif	Rédacteur	Rédacteur Rédacteur Principal	35H
Technicien Qualité	B 389 - IB 707	BAC- BAC +2	B	Techniquue	Technicien	Technicien	Technicien Technicien Principal	35H
Chargé Recrutement et des Carrières	IB 367 - IB 558 IB 389 - IB 707	BAC- BAC +2	C/B	Administrative	Adjoint Administratif Rédacteur Secrétaire Administratif	Adjoint Adm Princ 2	Adjoint Administratif Rédacteur	35H
Chargé des Achats et des Marchés	IB 367 - IB 558 IB 389 - IB 707	BAC- BAC +2	C/B	Administrative	Adjoint Administratif Rédacteur Secrétaire Administratif	Adjoint Administratif Rédacteur	Adjoint Administratif Rédacteur	35H
Agent en charge de la Facturation	IB 367 - IB 558	BREVET-BAC	C	Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Adm Princ 2	Adjoint Administratif Adjoint Adm Princip	35H
Agent en charge de la Facturation	IB 367 - IB 558	BREVET-BAC	C	Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Adm Princ 2	Adjoint Administratif Adjoint Adm Princip	35H
Agent en charge de la Facturation	IB 367 - IB 558	BREVET-BAC	C	Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Adjoint Adm Princip	35H
Agent en charge de la Facturation	IB 367 - IB 558	BREVET-BAC	C	Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Adjoint Adm Princip	35H

Secrétaire Agent Accueil	IB 367 - IB 558	BREVET-BAC	C	Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Adjoint Adm Princip	35H
Adjoint Technique	IB 367 - IB 558	BREVET-BAC	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adjoint Tech Principal	35H
Chargé de la Communication	IB 367 - IB 558	BAC- BAC +2	C/B	Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Rédacteur	35H
Assistante Administrative	IB 367 - IB 558	BAC- BAC +2	C	Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Adjoint Adm Princip	35H
Commis de Cuisine	SMIC HORAIRE	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	10H
Commis de Cuisine	SMIC HORAIRE	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	10H
Commis de Cuisine	SMIC HORAIRE	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	10H
Commis de Cuisine	SMIC HORAIRE	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	10H
Commis de Cuisine	SMIC HORAIRE	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	10H
Commis de Cuisine	SMIC HORAIRE	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	10H
Commis de Cuisine	SMIC HORAIRE	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	10H
Commis de Cuisine	SMIC HORAIRE	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	10H
Commis de Cuisine	SMIC HORAIRE	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	10H
Chef de Cuisine	IB 367 - IB 558	BEP/CAP	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Tech Principal	Adjoint Technique Adjoint Tech Principal	35H
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adjoint Tech Principal	17,5H

Chef de Cuisine	IB 389 - IB 707	BAC- BAC +2	B	Technique	Technicien	Technicien	Technicien Technicien Principal	35H
Second de Cuisine	IB 367 - IB 558	BEP/CAP	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adjoint Tech Princip	35H
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5
Second de Cuisine	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	35H
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5
Plongeur	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5
Chauffeur Magasinier	IB 367 - IB 558	BEP/CAP	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	35H

Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	28H
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5H
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5H
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5H
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5H
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	28H
Employé de Restauration	IB 367 - IB 558	AUCUN	C	Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adj Tech Principal	24,5H

Compte	Libellé compte	En euros (référence : compte de gestion de l'année N)
Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés		
62	**Autres services extérieurs (621 Personnel extérieur au service)**	
63	**Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations**	
64	**Charges de personnel**	**734 739 €**
641	Rémunérations du personnel	**533 352 €**
	6411 - Personnel titulaire	258 806 €
	6413 - Personnel non titulaire	273 846 €
	6415 - Indemnité inflation	700 €
	6416 - Emplois d'insertion	
	6417 - Rémunération des apprentis	
645	**Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance**	**188 970 €**
	6451 - Cotisations à l'URSSAF	109 656 €
	6453 - Cotisations aux Caisses de retraites	68 304 €
	6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 011 €
	6455 - Cotisations pour assurance du personnel (capital décès)	
	6457 - Apprentissage	
647	**Autres charges exceptionnelles**	**2 136 €**
	6473 - Allocations de chômage	
	6474 - Versements aux autres œuvres sociales	
	6475 - Médecine du travail, pharmacie	2 136 €
648	**Autres charges de personnel**	**10 281 €**
Total dépenses de personnel imputées au chapitre 12		**734 739 €**

Chapitre 11 : charges à caractère général en lien avec le personnel		
611	Contrats de prestations de services avec des tiers (dépense d'intérim)	5 933 868 €
6184	Versement à des organismes de formation	2 400 €
637	Fonds de solidarité handicapés	

Total dépenses de personnel : chapitre 12 + chapitre 11	6 671 007 €
Total dépenses de fonctionnement	10 162 697 €
Ratio chapitre 12 / dépenses de fonctionnement	**7,2%**
Ratio chapitre 12 + chap 11 / dépenses de fonctionnement	**65,6%**

Rapport financier 2022

Le compte administratif retrace la situation réelle des finances sur un exercice budgétaire (l'année civile). Il doit correspondre au compte de gestion qui lui, est émis par le Comptable Public, qui est un agent de l'Etat.

Le résultat de l'exercice 2022 :

Le Comité de gestion de la Caisse des écoles a, lors de sa séance du 11 avril 2023, approuvé et arrêté le compte administratif 2022 tant en dépenses qu'en recettes aux chiffres suivants :

Section Fonctionnement

Exécution du budget :

- Recettes 13 133 819,15 €
- Dépenses 10 162 697,46 €

Section Investissement

Exécution du budget :

- Recettes 649 955,01 €
- Dépenses 185 217,48 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 21 422,26 €

Les excédents cumulés au 31 décembre 2022 sont arrêtés à :

- **Fonctionnement + 2 971 121,69 €**
- **Investissement : + 464 737,53 € (avant déduction des restes à réaliser)**

Les faits marquants sont rappelés :

En 2022, la Caisse des écoles a repris en gestion le service de restauration scolaire du collège Aimé Césaire à compter du 1er janvier 2022 et ceux des écoles 37 Pajol, 11 Pajol, 51 Département et 58 Philippe de Girard à compter du 1er septembre 2022. Ces reprises ont eu pour conséquences une forte augmentation de la masse salariale, qui est passée de 478 384 € en 2021 à 734 738 € en 2022 et à la nécessaire mise en place de procédure pour recouvrer les recettes des usagers de ces services et particulièrement la gestion des impayés.
En 2022, la Caisse des écoles a réalisé de très nombreux investissements et particulièrement l'achat de bac gastro et de conteneurs pour le service de restauration du collège Aimé Césaire (sortie du plastique) ainsi que l'achat de tables de tri et de légumiers pour les écoles maternelles afin d'y réaliser la collecte des biodéchets ; pour ces investissements, la Ville de Paris nous a octroyé une subvention de 9 472 € en section d'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont arrêtées à 9 253 657,23 €, la masse salariale à 734 738,54 €, les charges de gestion courante à 58 008,15 €, les provisions pour risques et charges à 41 000,00 € et les dotations aux amortissements à 75 293,54.

Parmi les recettes de fonctionnement, les séjours de vacances sont arrêtés à 21 541,83 €, les recettes de cantine, pour les établissements en régie directe, à 126 430,94 €, les subventions de la Ville de Paris à 9 202 852,12 €, la redevance d'occupation de la Cuisine Centrale à 35 000,67 €, les adhésion à la Caisse des écoles et les dons à 2 115,00 €, les autres produits (redevance vente de repas à Paris Centre) à 228 614,29 €, les pénalités et autres produits exceptionnels à 262 311,55 €, le remboursement de charges sociales à 6 073,48 € et l'amortissement d'une subvention transférable à 790,00 €.

Parmi les dépenses d'investissement, l'acquisition de logiciels et matériels informatiques est arrêtée à 16 394,96 €, l'acquisition d'une ligne de self pour l'école Charles Hermite pour 25 365 € ainsi que d'autres matériels de cuisines (bacs gastro, conteneurs isothermes, tables de tri, robot coupe…) pour 142 667,52 €. L'amortissement de la subvention d'investissement est arrêté à 790,00 €.

Parmi les recettes d'investissement, le produit du FCTVA est arrêté à 10 176,98 €, la subvention pour l'acquisition de tables de tri à 9 472 € et les amortissements des investissements passés sont arrêtés à 75 293,54 €.

1. Subvention de la restauration scolaire	2018	2019	2020	2021	2022	Evol.2022/2021
Subvention **restauration** délibérée en N-1 pour année N	7 788 318 €	8 940 599 €	9 135 717 €	9 219 893 €	9 084 800 €	-1,5%
Solde subvention restauration N-1	238 402 €					
Subvention restauration délibérée courant année N		222 872 €		86 380 €		-100,0%
p.m. Subvention **Séjours** N-1 versée en N	142 811 €	175 341 €	144 887 €	146 758 €	130 000 €	-11,4%
p.m. Autres subventions inscrites au cpte 7474	€ 0	€ -	€ -			

2. Données d'activité		CG 2018	CG 2019	CG 2020	CG 2021	BP 2022	Evol. BP 22/21
	Nombre de repas TOTAL (y.c. repas 1/3)	**2 211 926**	**2 068 119**	**1 401 258**	**1 833 420**	**1 806 000**	-1,5%
	dont repas subventionnés	**2 203 486**	**2 064 677**	**1 399 918**	**1 833 420**	**1 806 000**	-1,5%
	Nombre repas enfants facturés (jours de classes)	1 943 783	1 907 169	1 184 376			
	Tarif moyen facturé par repas enfants	**2,63 €**	**2,87 €**	**3,08 €**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	
	Prix de revient / repas	**4,44 €**	**4,71 €**	**5,92 €**	**5,21 €**	**5,76 €**	10,5%
Recettes familiales	(Données CDE)	5 112 958 €	5 467 822 €	3 644 025 €	3 224 €	133 678 €	4045,8%
Dépenses alimentaires	(6023, 60623) sans le H.R.	427 €	194 €	- €	23 617 €	25 000 €	5,9%
	(611)y.c goûters subventionnés				4 239 411	4 500 000	6,1%
Coût denrée	CDE	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**2,33 €**	**2,51 €**	7,8%
	Moyenne Paris	**1,88 €**	**1,99 €**	**2,06 €**			

3. Données financières		CG 2018	CG 2019	CG 2020	CG 2021	BP 2022	Evol. BP 22/21
Fonctionnement	Total dépenses	10 082 917 €	9 972 869 €	8 662 013 €	9 840 029 €	10 731 738 €	9,1%
	Total recettes	8 673 914 €	9 635 501 €	9 535 888 €	9 866 207 €	9 757 388 €	-1,1%
	Resultat de fonctionnement	**€ (1 409 003)**	**€ (337 369)**	**€ 873 875**	**€ 26 178**	**€ (974 350)**	-3822,1%
	Taux d'exécution BP en fonctionnement	91,3%	105,2%	90,1%	99,0%		-100,0%
	Excédents cumulés antérieurs fin N-1	**€ 4 094 409**	**€ 2 685 406**	**€ 2 348 037**	**€ 3 221 912**	**€ 3 248 090**	0,8%
	Excédents cumulés fin N (y.c. résultat de N)	**€ 2 685 406**	**€ 2 348 037**	**€ 3 221 912**	**€ 3 248 090**	**€ 2 273 740**	-30,0%
	Activités hors restauration Dépenses	264 585 €	233 398 €	365 253 €	286 021 €	329 552 €	15,2%
	Recettes	326 120 €	207 245 €	172 690 €	170 099 €	153 000 €	-10,1%
	Résultat de fonctionnement HR	**€ 61 535**	**€ (26 153)**	**€ (192 563)**	**€ (115 922)**	**€ (176 552)**	52,3%
Investissement	Total dépenses	43 688 €	99 656 €	63 620 €	269 163 €	131 790 €	-51,0%
	Total recettes	30 793 €	32 261 €	50 618 €	55 332 €	85 471 €	54,5%
	Resultat d'investissement	**€ (12 895)**	**€ (67 395)**	**€ (13 002)**	**€ (213 831)**	**€ (46 319)**	-78,3%
	Taux d'exécution BP	94,0%	294,4%	44,0%			
	Excédents cumulés antérieurs fin N-1	**€ 874 791**	**€ 861 896**	**€ 794 501**	**€ 781 500**	**€ 567 669**	
	Excédents cumulés fin N (y.c. résultat de N)	**€ 861 896**	**€ 794 501**	**€ 781 500**	**€ 567 669**	**€ 521 350**	

4. Trésorerie	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	Prév Fin 2022
Compte au trésor (515)	3 301 303 €	6 642 843 €	6 411 548 €	**€ 9 214 333**	**€ 1 015 645**

5. Impayés et couverture du risque		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021		
Impayés	Montant des impayés cumulés	140 283 €	145 855 €	114 251 €	93 447 €		
	dont montants des impayés de 5 ans et +	22 847 €	22 326 €	28 585 €	11 198 €		
Créances		CG 2018	CG 2019	CG 2020	CG 2021	BP 2022	Evol. BP 22/21
	Pertes sur créances irrécouvrables (654)	134 078 €	14 814 €	19 177 €	14 642 €	50 000 €	241,5%
	Titres annulés sur exercices antérieurs (673)	27 333 €	- €	- €	- €	1 000 €	
	Total (654 +673)	**€ 161 411**	**€ 14 814**	**€ 19 177**	**€ 14 642**	**€ 51 000**	248,3%
Provisions	Provision pour risque d'impayés (6817)	50 000 €	50 000 €	- €	42 000 €	- €	-100,0%
	Reprise sur provisions (7817)	110 000 €	70 000 €	15 000 €	- €	- €	
	Total (6817-7817)	**€ (60 000)**	**€ (20 000)**	**€ (15 000)**	**€ 42 000**	**€ -**	-100,0%
		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021		
	Provision dépréc. comptes débiteurs (4961)	66 358 €	46 358 €	31 358 €	73 358 €	124 358 €	
	Solde Provisions cumulés :		46 358 €	31 358 €	73 358 €	73 358 €	